



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires

PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL TERRITORIALISE (PAOT) de la mission inter-services de l'eau et de la nature des Ardennes pour la période 2022-2027



Edito de M. le préfet des Ardennes

La sécheresse importante qu'a connu notre département en 2022 ainsi que la détection de nouveaux métabolites de pesticides sur certains captages d'alimentation en eau potable illustrent le fait que les Ardennes peuvent être vulnérables au changement climatique et aux pollutions diffuses, de diverses origines.

La préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur pour notre territoire, tant au niveau qualitatif que quantitatif. Il nous faut donc poursuivre collectivement les actions menées et la réflexion pour la mise en place de nouvelles opérations visant à répondre à cet objectif. Ce sont les conclusions des Ateliers de l'eau organisés le 9 novembre 2022 à la préfecture.

L'État et ses opérateurs, regroupés au sein de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), ont élaboré la présente stratégie pour la préservation et la reconquête de la ressource en eau. Ce plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) propose une liste d'actions concrètes à mettre en œuvre dans les Ardennes pour la période 2022-2027, sur différentes thématiques, dans l'objectif d'atteindre le bon état des masses d'eau fixé par la directive cadre sur l'eau.

Ce document constitue la feuille de route partagée des différents acteurs dans le domaine de l'eau, concernant l'agriculture, l'assainissement, la gouvernance, l'industrie, les milieux aquatiques et la ressource quantitative. Les actions, identifiées par les services de l'Etat et ses opérateurs, ont fait l'objet d'une large concertation auprès de l'ensemble des maîtres d'ouvrage afin que ce document soit approprié par les acteurs locaux et constitue un véritable programme partagé.

Je remercie l'ensemble des structures et des personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce plan d'actions opérationnel territorialisé et tous ceux qui vont le porter et l'animer tout au long de ces six années, en vue de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques dans les Ardennes.

Charleville-Mézières, le **30 JUIN 2023**



Alain BUCQUET

Sommaire

1. Contexte.....	4
1.1. Le département des Ardennes.....	4
1.2. D'où vient le PAOT?.....	5
a) <i>La directive cadre sur l'eau</i>	5
b) <i>Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les programmes de mesures (PDM)</i>	6
c) <i>Leur déclinaison départementale : le plan d'actions opérationnel territorialisé</i>	7
2. Les bases pour l'élaboration du PAOT 2022-2027.....	9
2.1. L'état des masses d'eau, les pressions et les enjeux dans le département des Ardennes.....	9
a) <i>Les eaux superficielles</i>	9
b) <i>Les eaux souterraines</i>	11
c) <i>Les pressions</i>	12
d) <i>Les enjeux</i>	14
2.2. Le bilan du PAOT 2019-2021.....	14
3. L'élaboration du PAOT 2022-2027.....	16
3.1. Spécificités de ce PAOT : le dernier cycle 2022-2027.....	16
3.2. Le processus d'élaboration.....	17
4. Actions contenues dans le PAOT 2022-2027.....	17
4.1. Actions agriculture.....	18
4.2. Actions assainissement.....	19
4.3. Actions gouvernance.....	19
4.4. Actions industrie.....	20
4.5. Actions milieux aquatiques.....	20
4.6. Actions ressource quantitative.....	20
5. Animation du PAOT, suivi et communication.....	21
5.1. Animation du PAOT.....	21
5.2. Suivi.....	21
5.3. Communication.....	22
ANNEXES.....	23
ANNEXE 1 : liste des actions « agriculture ».....	25
ANNEXE 2 : liste des actions « assainissement ».....	28
ANNEXE 3 : liste des actions « gouvernance ».....	30
ANNEXE 4 : liste des actions « industrie ».....	32
ANNEXE 5 : liste des actions « milieux aquatiques ».....	33
ANNEXE 6 : liste des actions « ressource ».....	34

1. Contexte

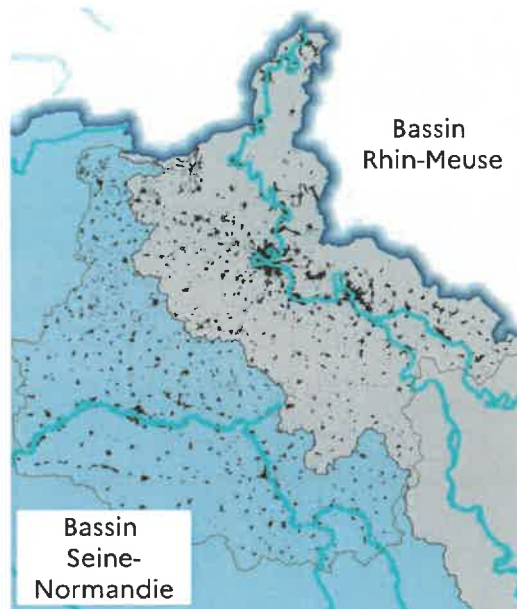
1.1. Le département des Ardennes

Les Ardennes constituent un département rural, situé au Nord-Ouest de la région Grand-Est, le long de la frontière avec la Belgique et limitrophe des départements de l'Aisne, de la Marne et de la Meuse. Il a une superficie de 5 229 km² et compte 270 582 habitants, soit une densité de 51,7 habitants/km² (INSEE - 2019).

Géographiquement, le département des Ardennes comporte quatre secteurs très différents :

- au Nord, le massif forestier ardennais traversé par la vallée industrielle de la Meuse, qui concentre la majeure partie de la population du département avec les agglomérations de Charleville-Mézières et de Sedan ;
- au Centre, les Crêtes préardennaises qui forment la limite géologique du bassin parisien et débordent à l'Ouest sur la Thiérache, à dominante rurale ;
- au Sud-Est, l'Argonne, terre rurale d'élevage ;
- et au Sud, la Champagne crayeuse et ses grandes plaines céréalières, soumise à la pression de l'influence péri-urbaine de Reims qui se fait sentir jusqu'à Rethel.

Dans le domaine de l'eau, les Ardennes font partie de deux bassins versants : Rhin-Meuse et Seine-Normandie.



Par ailleurs, le département est concerné par 3 hydroécocorégions : Ardennes, Côtes Calcaires Est, Tables Calcaires.

L'hydroécocorégion est définie comme un regroupement des milieux aquatiques homogènes du point de vue de certaines caractéristiques naturelles (relief, géologie, climat, géochimie des eaux, débit...) qui ont une influence structurante sur la répartition géographique des organismes biologiques.

C'est l'un des principaux critères utilisés dans la typologie et la délimitation des masses d'eau de surface dans le cadre de la directive cadre sur l'eau.

Les masses d'eau du département présentent donc des caractéristiques et des réponses aux pressions qui peuvent être différentes.



Les hydroécotones

1.2. D'où vient le PAOT?

a) La directive cadre sur l'eau

La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle offre un cadre structuré, qui engage chaque État membre de l'Union Européenne dans un objectif de protection et de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

L'objectif général de la DCE était d'atteindre en 2015 le bon état des différents milieux aquatiques sur tout le territoire européen avec, en particulier, des actions à mettre en œuvre sur les volets suivants :

- la non-détérioration des ressources en eau et des milieux ;
- la réduction ou la suppression des rejets des substances dangereuses prioritaires ;
- le respect des objectifs des zones protégées.

Pour vérifier l'atteinte des objectifs de bon état, la DCE demande notamment de délimiter des masses d'eau, qui sont l'unité spatiale d'évaluation de l'état des eaux.

La directive cadre sur l'eau a aussi prévu des reports de délais possibles (2021 et 2027) pour atteindre le bon état en cas de difficulté pour y accéder en 2015. Elle exige toutefois que ces reports soient systématiquement justifiés par des motifs d'ordre technique (absence de technique suffisamment efficace), naturel (délai de réaction du milieu), ou économique (coûts jugés disproportionnés).

b) Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les programmes de mesures (PDM)

En France, la mise en œuvre de la DCE s'effectue au travers des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de leurs documents d'accompagnement.

Introduits par la loi sur l'eau de 1992, le contenu et la portée juridique des SDAGE ont évolué pour en faire les plans de gestion au sens de la directive cadre sur l'eau. Ils fixent des objectifs environnementaux pour chaque masse d'eau du bassin au regard des pressions identifiées et définissent les conditions de leur réalisation.

Ces plans de gestion sont accompagnés de programmes de mesures (PDM), qui énoncent les mesures et les moyens pour permettre l'atteinte des objectifs fixés à partir des diagnostics effectués sur l'état des masses d'eau.

Les SDAGE et les PDM sont établis pour une période de 6 ans.

Concernant le bassin Rhin-Meuse

Les SDAGE des districts du Rhin et de la Meuse pour le cycle 2022-2027, ainsi que leur programme de mesures, ont été arrêtés le 18 mars 2022 par le Préfet coordonnateur de bassin. Les ambitions environnementales à horizon 2027 définies dans ces documents sont :

- un bon état écologique pour au moins 52 % des masses d'eau, soit plus de 20 points que la situation actuelle ;
- un bon état chimique porté à 67 % pour les eaux de surface et à 69 % pour les eaux souterraines ;
- un bon état quantitatif des eaux souterraines ;
- la réduction/suppression des substances dangereuses avec des exigences de résultats très fortes pour les plus gros contributeurs.

Les mesures du PDM 2022-2027 à l'échelle Rhin-Meuse se concentrent sur certaines actions globales qui participent à l'adaptation au changement climatique, telles que :

- la reconquête d'environ 340 captages d'eau potable dégradés ;
- l'adaptation des pratiques agricoles ;
- la restauration de la continuité écologique dans les cas permis par la loi et les règlements ;
- des opérations ambitieuses de renaturation de cours d'eau et de zones humides ;
- des efforts ciblés sur les réductions d'émissions issues de l'industrie et de l'artisanat ;
- des actions dans le domaine de l'assainissement concernant le temps de pluie et le temps sec ;
- l'amélioration de la connaissance des pressions sur la ressource en eau et la mise en œuvre d'actions d'économie d'eau.

Concernant le bassin Seine-Normandie

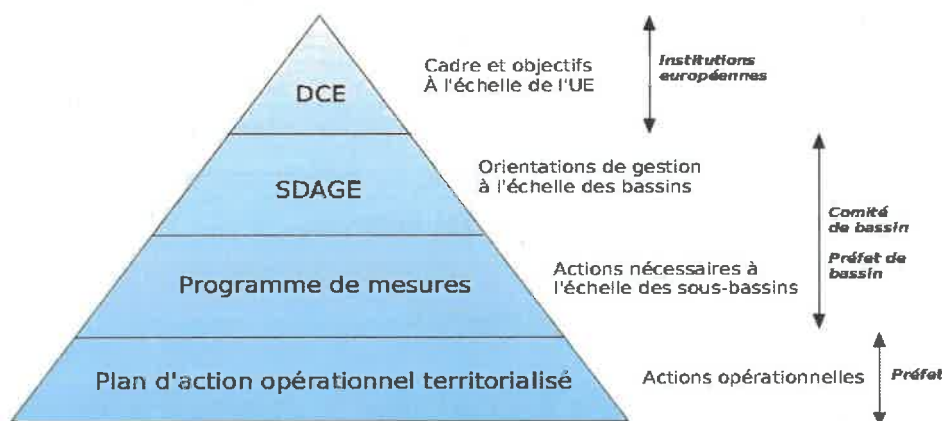
Le SDAGE pour le cycle 2022-2027, ainsi que son programme de mesures, ont été arrêtés le 23 mars 2022 par le Préfet coordonnateur de bassin. Les ambitions environnementales à horizon 2027 définies dans ces documents sont notamment d'amener 52 % des cours d'eau et eaux littorales du bassin au bon état écologique (soit 20 points de plus qu'actuellement) et 32 % des eaux souterraines en bon état chimique.

Les principales mesures identifiées dans le PDM 2022-2027 du bassin Seine-Normandie concernent :

- la restauration hydromorphologique des rivières ;
- la mise en place de plans d'actions sur les captages, en particulier sur les captages identifiés comme prioritaires et sensibles, et le développement de l'agroécologie ;
- l'amélioration de la qualité des rejets d'assainissement et de la gestion des eaux pluviales, ainsi que des rejets industriels ;
- l'amélioration de la gestion des prélèvements d'eau qui menacent les nappes.

c) Leur déclinaison départementale : le plan d'actions opérationnel territorialisé

Les programmes de mesures ne sont pas directement opérationnels, d'où leur déclinaison dans des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) à l'échelle départementale.



Le PAOT est construit et porté par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), instance regroupant les services de l'Etat ayant une action en matière de police et/ou de politique dans les domaines de l'eau et de la nature dans le département.

Celle des Ardennes rassemble :

- les sous-préfets de Rethel, Vouziers, Sedan ;
- la direction départementale des territoires (DDT) ;
- la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) ;
- la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ;
- la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT IDF, service de police de l'eau sur l'Aisne) ;
- la délégation territoriale des Ardennes de l'agence régionale de santé (ARS) ;
- la direction régionale et le service départemental de l'office français de la biodiversité (OFB) ;
- l'agence de l'office national des forêts (ONF) des Ardennes ;
- les agences de l'eau Seine-Normandie et Rhin-Meuse ;

- le procureur de la République des Ardennes.

Sont associés en tant que de besoin :

- le président de la fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques ;
- le président de la fédération départementale de la chasse ;
- le président du parc naturel régional des Ardennes ;
- le président du centre régional de la propriété forestière ;
- le représentant du bureau de recherches géologiques et minières ;
- le président de la chambre d'agriculture des Ardennes ;
- le commandant du groupement de gendarmerie nationale des Ardennes ;
- le directeur régional des douanes ;
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
- le président du conseil départemental ;
- le président du conseil régional ;
- le président de l'association des maires du département des Ardennes ;
- le président de l'union des maires des Ardennes ;
- le président de l'association départementale des maires ruraux ;
- des experts ou organismes compétents.

Le PAOT programme les actions à mener dans le département en déclinant localement l'ensemble du contenu des PDM pour atteindre les objectifs fixés dans les SDAGE. Les thèmes abordés dans le PAOT sont donc similaires à ceux des PDM (agriculture, assainissement, gouvernance, industrie, milieux aquatiques, ressource quantitative).

Le PAOT définit une liste d'actions précises, leur localisation, la répartition des rôles (maîtres d'ouvrage, services pilotes de la MISEN...), le calendrier...

Ces actions concrètes constituent la feuille de route de la MISEN et sont les priorités communes de tous les services de l'État à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau. Le PAOT se positionne également comme l'élément majeur de priorisation de l'action réglementaire des divers services déconcentrés et établissements publics de l'État et du levier financier.

2. Les bases pour l'élaboration du PAOT 2022-2027

2.1. L'état des masses d'eau, les pressions et les enjeux dans le département des Ardennes

La masse d'eau est l'unité retenue par la directive cadre sur l'eau pour fixer et suivre les objectifs de reconquête du bon état des eaux et des milieux aquatiques. Une masse d'eau est un tronçon de cours d'eau, un lac, un étang, un canal, ou tout ou partie d'un aquifère d'une taille suffisante présentant des caractéristiques physiques, biologiques et/ou physico-chimiques homogènes.

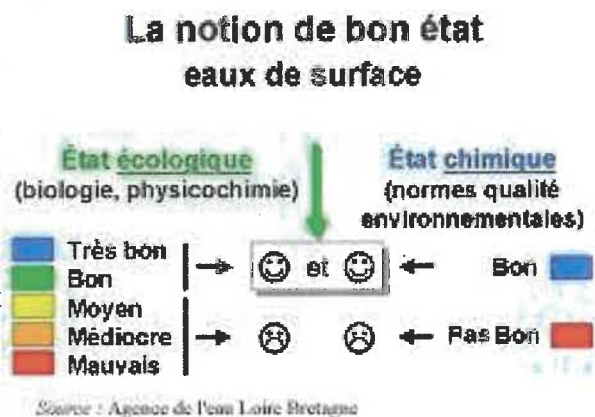
Le dernier état des lieux de la qualité et de la quantité des eaux des SDAGE, effectué en 2019 au niveau de chaque bassin, présente l'état des lieux des masses d'eau et les pressions dégradant leur qualité. En effet, l'état des eaux est suivi de manière régulière par un réseau de surveillance sur les eaux de surface et les eaux souterraines. Un suivi analytique de nombreux paramètres est effectué. Les données présentées ci-après et sur lesquelles se base la construction du présent PAOT sont issues de cet état des lieux.

a) Les eaux superficielles

Définition du bon état

D'après la DCE, le bon état d'une masse d'eau de surface est atteint lorsque l'état écologique et l'état chimique de celle-ci sont au moins bons.

L'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité biologique (espèces végétales et animales), hydromorphologique et physico-chimique, appréciés par des indicateurs. Pour chaque type de masse d'eau (petit cours d'eau, lac peu profond de plaine...), l'état écologique se caractérise par un écart aux conditions de référence de ce type, représentatives d'une eau de ce type, pas ou très peu influencée par l'activité humaine.



L'état chimique d'une masse d'eau de surface est bon lorsque les concentrations en polluants dus aux activités humaines ne dépassent pas les normes et valeurs seuils.

Les causes de dégradation des cours d'eau sont classées en deux grandes catégories :

- l'hydromorphologie : présence d'étangs en barrage sur les cours d'eau, présence d'ouvrages infranchissables, piétinement de bovins, manque d'entretien de la ripisylve, colmatage des frayères, plantations de résineux en bordure de cours d'eau, artificialisation....
- la dégradation de la qualité de l'eau : par le rejet de pollution, quelle que soit son origine : domestique (eaux usées), agricole ou industrielle.

État actuel des masses d'eau superficielles dans les Ardennes

Le département des Ardennes compte 120 masses d'eau superficielles. 47 sont en bon état écologique, 54 en état moyen, 12 en état médiocre et 7 en mauvais état.

EDL 2019 État écologique des masses d'eau de surface Département des Ardennes

EDL2019_MESU_GE

Très bon

Bon

Moyen

Médiocre

Mauvais

Indéterminé

Grands bassins

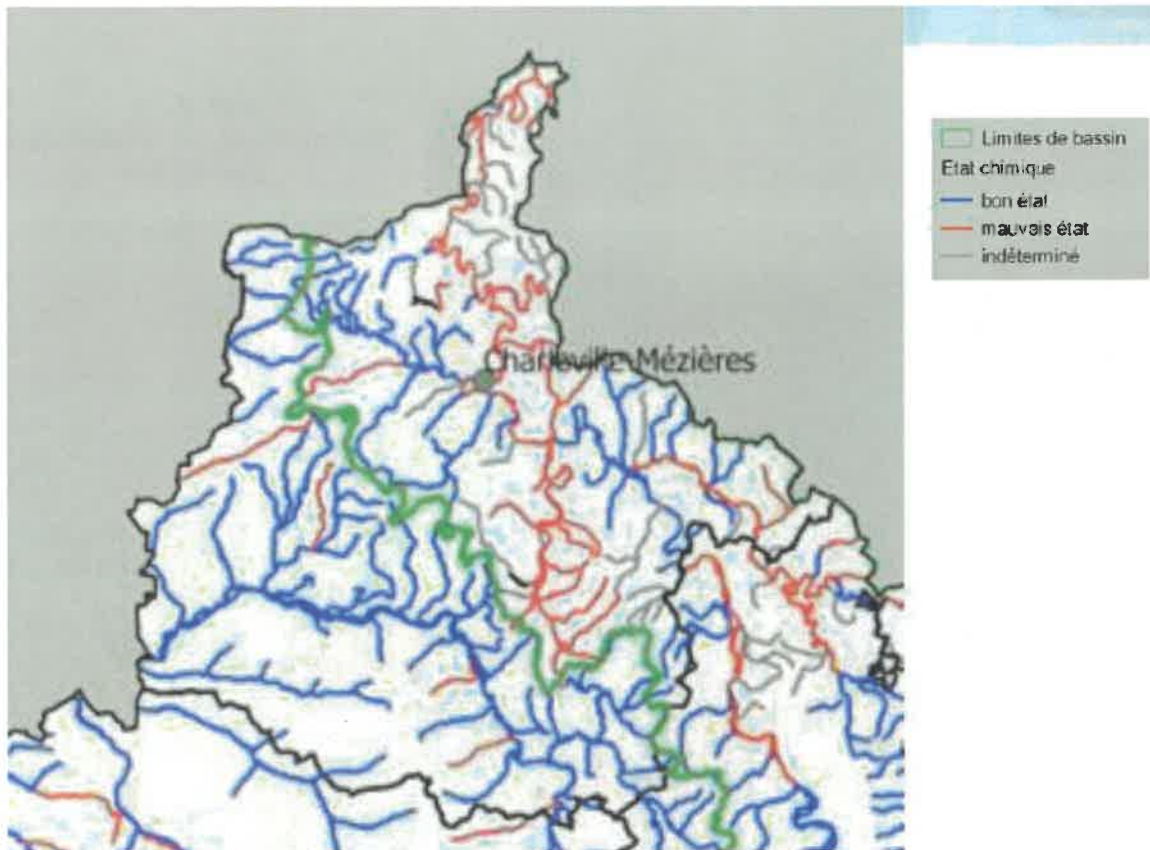
limites de bassin



Échelle numérique : 1:551169

Sources :
Fonds : IGN-F-A-DIMNE-EXPRESS® 2017
Cartographie : DREAL GRAND EST / SEB/P/ESB

Concernant l'état chimique, 79 masses d'eau superficielles sont en bon état, 21 en mauvais état et 20 en état indéterminé.



b) Les eaux souterraines

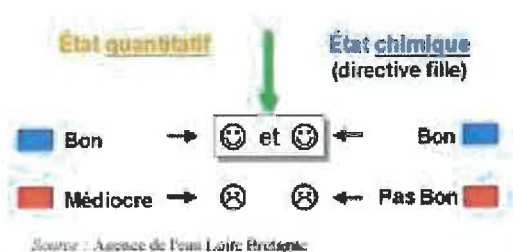
Définition du bon état

Le bon état d'une masse d'eau souterraine est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins bons.

Le bon état quantitatif d'une masse d'eau souterraine est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques.

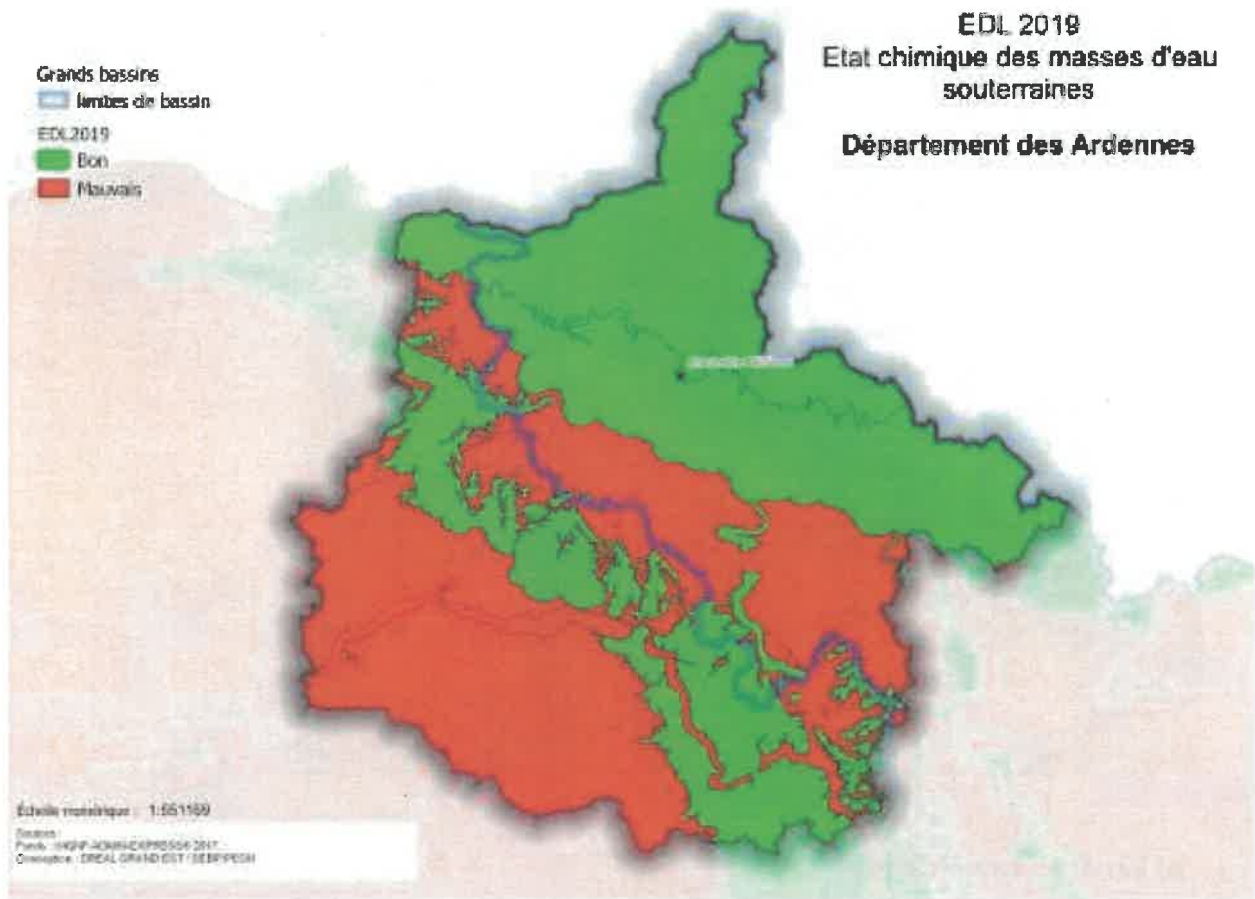
L'état chimique d'une masse d'eau souterraine est bon lorsque les concentrations en polluants dus aux activités humaines ne dépassent pas les normes et valeurs seuils, lorsqu'elles n'entravent pas l'atteinte des objectifs fixés pour les masses d'eaux de surface qu'elles alimentent et lorsqu'il n'est constaté aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines.

La notion de bon état eaux souterraines



État actuel des masses d'eau souterraines dans les Ardennes

Le département des Ardennes compte 11 masses d'eau souterraines. Toutes sont en bon état quantitatif. 5 d'entre elles sont en bon état qualitatif et 6 sont en mauvais état qualitatif.



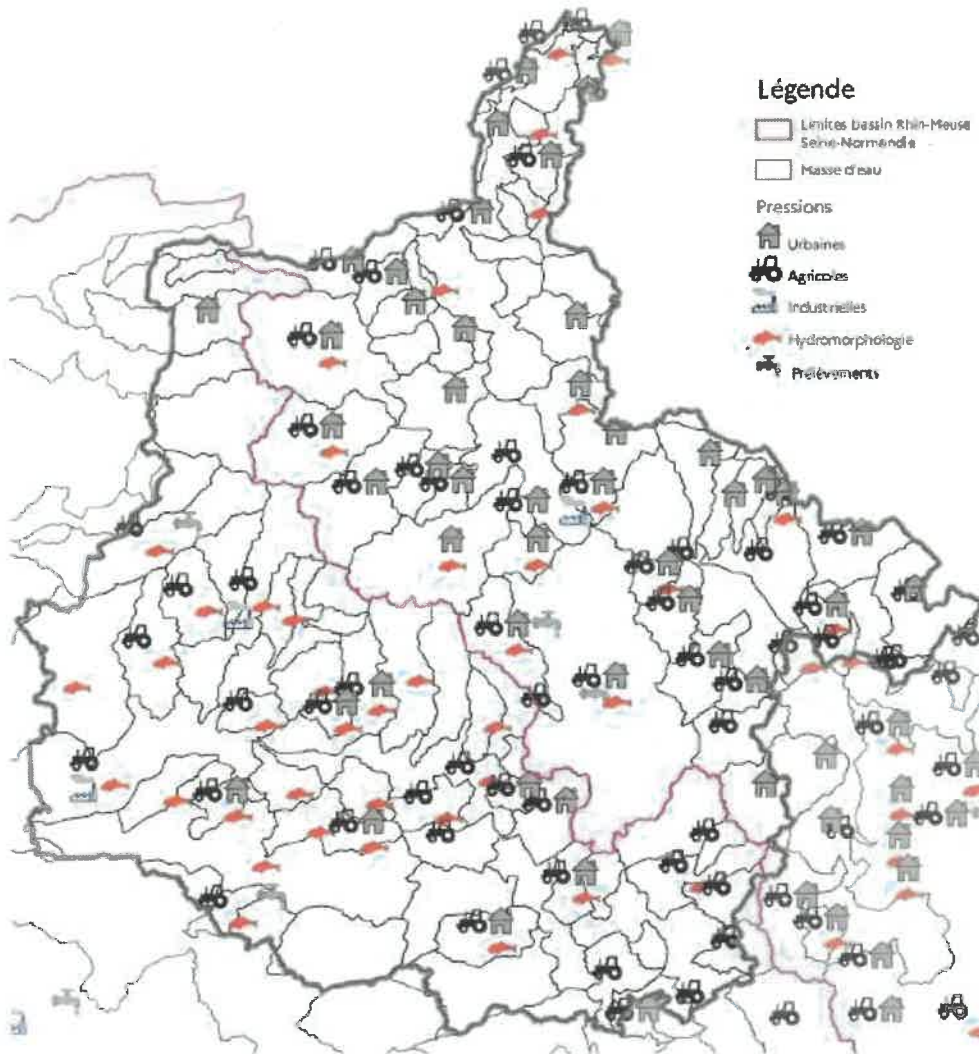
c) Les pressions

Les principales pressions subies par les masses d'eau sont :

- les rejets des collectivités et des industries ;
- les pollutions diffuses d'origine agricole ;
- l'altération hydromorphologique des cours d'eau ;
- des prélèvements.

Les pressions identifiées sur les masses d'eau du département figurent sur la carte ci-dessous.

Pressions



Département des Ardennes
 Préfet - 66040 DROUIN 06-01
 Courriel : DDT@ardennes.fr
 Site web : www.ardennes.fr
 Téléphone : 03 27 81 11 11
 Fax : 03 27 81 11 12
 E-mail : ddt@ardennes.fr
 Site web : www.ardennes.fr
 Révisé le 27/01/2022

d) Les enjeux

L'identification des principaux enjeux relatifs au domaine de l'eau permet d'appuyer la définition des actions du PAOT. Dans le département, les principaux enjeux sont :

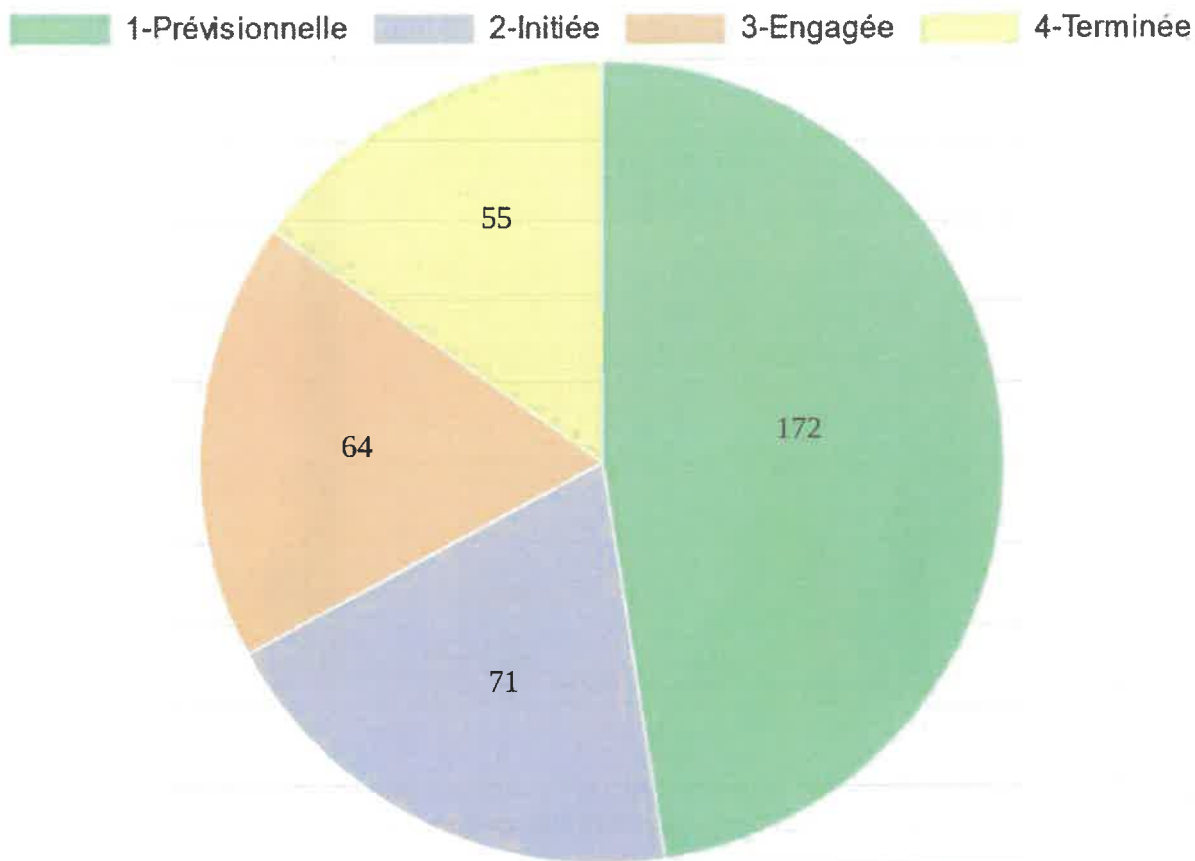
- l'adaptation au changement climatique. Les épisodes de sécheresse désormais récurrents et de plus en plus intenses montrent l'importance de s'adapter dès à présent à cette situation nouvelle, en agissant sur tous les domaines du PAOT :
 - ✓ la renaturation des cours d'eau et la restauration de zones humides, permettant une meilleure rétention naturelle de l'eau ;
 - ✓ la gestion des eaux pluviales en privilégiant l'infiltration à la parcelle ;
 - ✓ la réduction des prélèvements industriels et l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable des collectivités ;
 - ✓ le traitement des eaux usées d'origine domestiques ou industrielles : les étiages ne favorisent pas la dilution des rejets au milieu naturel et impactent davantage la qualité de l'eau ;
- la réduction des pollutions domestiques. Cette dernière implique la mise en conformité des systèmes d'assainissement des collectivités, tant au regard de la collecte que des performances épuratoires. Un travail devra également être mené sur l'assainissement non collectif.
- la préservation des zones humides. Elles assurent des fonctions nombreuses et indispensables telles que l'épuration des eaux, la prévention des inondations, le soutien des étiages et constituent aussi des réservoirs de biodiversité.
- la réduction des pressions phytosanitaires et nitrates. Ces deux pressions sont sources d'une dégradation de la qualité des eaux, notamment de consommation (eau potable).
- la réduction voire la suppression des rejets de substances chimiques issues des activités industrielles. Des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) rejettent des substances ayant un impact direct sur l'état chimique des cours d'eau. L'identification et le suivi des rejets est un enjeu majeur pour l'atteinte du bon état chimique.
- la restauration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique des cours d'eau. Les rivières ont subi de nombreux aménagements (rectification, recalibrage, construction d'ouvrages) par le passé. Or, la bonne fonctionnalité d'un cours d'eau et de ses zones humides est source de nombreux services : prévention des inondations, meilleure rétention de l'eau, meilleure capacité épuratoire, réserve de biodiversité...

2.2. Le bilan du PAOT 2019-2021

L'établissement d'un nouveau PAOT passe nécessairement par la réalisation d'un bilan du cycle précédent.

Le PAOT 2019-2021 des Ardennes affichait un total de 362 actions.

L'état d'avancement global de ces actions figure sur le graphique suivant. 47 % des actions restent prévisionnelles, 20 % sont initiées, 18 % sont engagées et 15 % sont terminées.

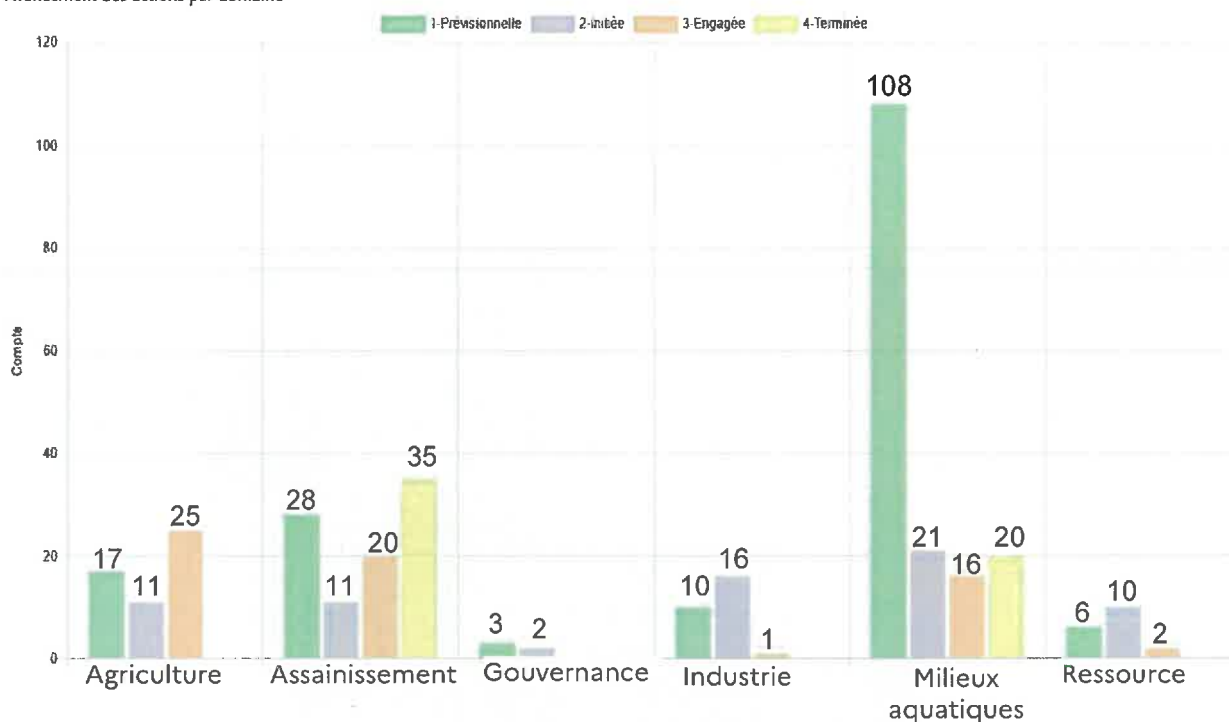


Les 362 actions étaient réparties de la manière suivante :

- 53 actions agriculture ;
- 94 actions assainissement ;
- 5 actions gouvernance ;
- 27 actions industrie ;
- 165 actions milieux aquatiques ;
- 18 actions ressource.

Le bilan de l'avancement des actions par thématique figure sur le graphique suivant.

Avancement des actions par domaine



Le bilan du PAOT 2019-2021 fait ressortir des difficultés sur lesquelles il faudra travailler lors du PAOT 2022-2027, notamment l'appropriation des projets par les maîtres d'ouvrage et leur mobilisation.

3. L'élaboration du PAOT 2022-2027

3.1. Spécificités de ce PAOT : le dernier cycle 2022-2027

Ce PAOT couvre le dernier cycle de la DCE, d'où une exigence accrue de résultats afin d'atteindre les objectifs environnementaux. Il sera décliné sur l'intégralité des 6 années du dernier cycle, ce qui permettra de concentrer les efforts à mener sur l'émergence et l'accompagnement des actions.

Afin de séquencer les actions à réaliser sur les 6 ans et de maintenir une dynamique entre les services de l'État et les acteurs locaux, des feuilles de route annuelles seront élaborées. Elles seront communes aux différents services chargés de sa mise en œuvre (DDT, agences de l'eau, DREAL, ARS, autres services/établissements de l'État...).

La feuille de route constituant les actions du PAOT sera actualisée chaque année en se basant sur les bilans annuels (N-1). Cela consistera à inscrire les actions à réaliser d'urgence (année N) et à archiver les actions terminées ou à abandonner.

L'objectif du PAOT est bien de décliner toutes les mesures prévues aux programmes de mesures 2022-2027. Il faut donc rester ambitieux dans les listes annuelles d'actions.

Par ailleurs, il sera particulièrement important d'amplifier encore le pilotage, le suivi et le rendu compte pour être au rendez-vous de 2027 et d'assurer une forte communication pour que les territoires intègrent les actions des PAOT dans leurs projets.

3.2. Le processus d'élaboration

Le travail de construction du présent PAOT 2022-2027 a été mené en se basant sur :

- le guide national pour la déclinaison des programmes de mesures en plan d'actions opérationnel territorialisé V. 2 – septembre 2021, traduit en une « Note d'orientation pour la déclinaison du PDM Cycle 3 (2022-2027) en PAOT » sur chaque bassin ;
- le courrier de la Préfète de la région Grand Est – Lancement de l'élaboration des plans d'actions opérationnels territorialisés pour la période 2022-2027 du 28 juillet 2021 ;
- un document régional pour l'élaboration des PAOT en Grand Est.

Des ateliers de travail thématiques (milieux aquatiques, assainissement, agriculture, ressources/prélèvements et rejets industriels) ont réuni des équipes composées de représentants des services et opérateurs de l'État.

Ils ont pré-ciblé un certain nombre d'actions à mettre en œuvre sur le territoire, basées sur les données suivantes :

- la connaissance des enjeux départementaux et du territoire ;
- l'état des lieux et les pressions exercées sur chacune des masses d'eau ;
- le bilan de l'ancien PAOT ;
- la nécessaire déclinaison de l'ensemble des mesures des PDM 2022-2027 ;
- les programmes de financements des agences de l'eau en vigueur.

Le PAOT 2022-2027 résulte ainsi de l'actualisation du PAOT précédent et de l'ajout de nouvelles actions en considérant les dernières données utilisables et en s'appuyant sur les PDM 2022-2027.

Au préalable de la validation du PAOT par le Préfet, une large concertation avec les acteurs locaux concernés par les projets d'actions a été menée avec l'organisation de réunions par arrondissement, rassemblant l'ensemble des maîtres d'ouvrage des actions pré-identifiées par les services de l'État.

Le présent PAOT est ainsi le reflet de la définition partagée par les acteurs locaux des principaux enjeux environnementaux, des zones géographiques concernées et des priorités thématiques à mettre en œuvre. Il constitue un vecteur de communication essentiel vis-à-vis des acteurs locaux chargés de mettre en œuvre les priorités des PDM (collectivités territoriales, industriels, agriculteurs, etc.).

4. Actions contenues dans le PAOT 2022-2027

Le présent plan d'actions opérationnel territorialisé comporte 404 actions, réparties de la manière suivante :

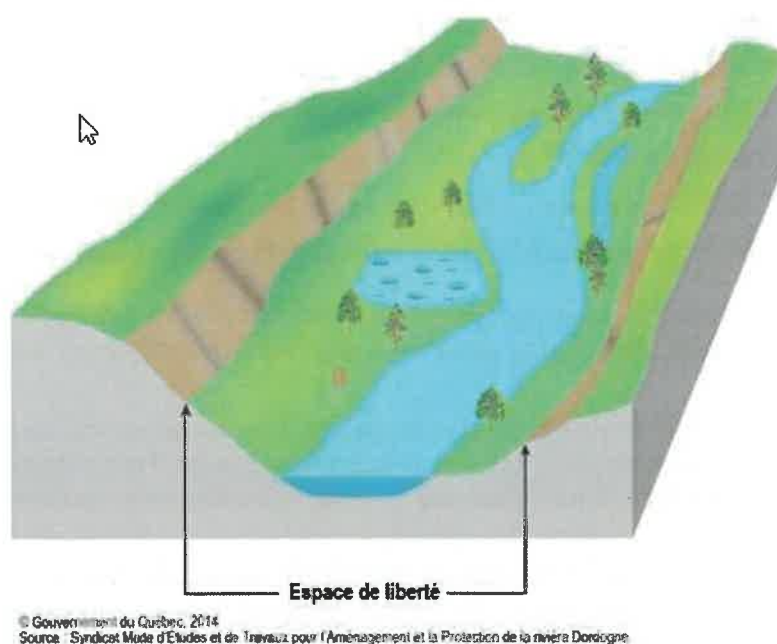
- 102 actions agriculture ;
- 65 actions assainissement ;
- 39 actions gouvernance ;
- 30 actions industrie ;
- 106 actions milieux aquatiques ;
- 62 actions ressource.

Les actions sont inscrites dans chaque thématique selon les critères explicités ci-dessous.

Cela étant, il faut bien prendre en compte l'interconnexion des actions.

Ainsi, certaines actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques participent également à la bonne gestion de la ressource en eau. Le maintien d'un espace de liberté dans le lit majeur des cours d'eau avec aménagements de noues ainsi que la restauration de zones humides par exemple favorisent à la fois le stockage naturel de l'eau pendant l'hiver et une restitution continue pendant l'été.

De plus, un cours d'eau présentant un bon état hydromorphologique contribue à assurer le développement de la biodiversité, qui peut également jouer un rôle dans la gestion quantitative de l'eau. Par exemple, le développement d'une végétation aquatique supérieure adaptée pendant les périodes d'étiage contribue largement à ralentir les écoulements, à maintenir un niveau d'eau convenable dans les cours d'eau et donc à éviter leur assèchement prématuré.



4.1. Actions agriculture

Un nombre conséquent de masses d'eau souterraines et superficielles du département sont soumises à des pressions polluantes d'origine agricole (nitrates et/ou pesticides). Il convient donc de les protéger.

Dans ce contexte, les actions du PAOT sont construites autour de deux cibles : les captages signalés dans les SDAGE 2022-2027 dits prioritaires et sensibles et les secteurs, hors captages SDAGE 2022-2027, dégradés par des pollutions d'origine agricole.

La méthode mise en place pour l'établissement du PAOT 2022-2027 a consisté à :

- réaliser un bilan du PAOT précédent en mettant à jour la réalisation de l'étape de chaque action et en proposant une nouvelle étape le cas échéant ;
- inscrire au PAOT 2022-2027 de nouvelles actions (captages nouvellement intégrés aux SDAGE 2022-2027 qui n'étaient pas dans le précédent PAOT, intégration de nouvelles problématiques, etc.).

Les actions retenues dans le domaine agricole pour la reconquête de la qualité des masses d'eau, figurant en annexe 1 au présent document, portent sur :

- l'élaboration de plan d'actions sur des aires d'alimentation de captages (AAC) et la mise en œuvre de ces actions ;
- la pérennisation des bonnes pratiques (passage au bio, mise en place de cultures à bas niveau d'intrants...), la réduction des produits phytosanitaires et/ou des intrants (nitrates) ;
- la mise en place de plan d'actions de lutte contre l'érosion sur des masses d'eaux où les risques sont importants.

4.2. Actions assainissement

Les rejets des collectivités contribuant à la dégradation de l'état qualitatif des masses d'eau ont pu être caractérisés et modélisés afin de déterminer leur niveau de pression sur la qualité du milieu récepteur. Ainsi, et dès lors qu'un rejet impacte la qualité d'une masse d'eau dégradée, une mesure a été proposée dans le programme de mesures.

La déclinaison opérationnelle de ces mesures porte sur des actions d'assainissement par temps sec, mais également par temps de pluie.

Les actions dites de « temps sec » peuvent correspondre à la création d'une nouvelle station d'épuration ou à la reconstruction d'une station ancienne, à l'amélioration des performances d'ouvrages existants, ou encore à la réhabilitation d'un réseau d'assainissement.

Les actions dites de « temps de pluie » visent à réduire les pollutions classiques comme toxiques, et peuvent correspondre à des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales. La gestion intégrée des eaux pluviales est la solution aux désengorgements des réseaux, tout en réalimentant les nappes.

Des actions de surveillance des émissions de substances dangereuses de stations de traitement des eaux usées sont également présentes dans le présent PAOT, ainsi que des actions en lien avec l'assainissement non collectif. En effet, la mauvaise gestion de l'assainissement non collectif peut être source de nombreux rejets qui peuvent avoir une influence considérable sur la qualité du milieu récepteur.

L'ensemble des actions retenues pour la reconquête de la qualité des masses d'eau dans le domaine assainissement figurent en annexe 2 au présent document.

Pour leur sélection, le principe retenu a été de maintenir les actions de l'ancien PAOT non achevées et toujours nécessaires à l'objectif d'atteinte du bon état et de décliner les mesures des PDM sans action. Ont ainsi été supprimées toutes les actions non initiées du précédent PAOT qui n'étaient plus jugées nécessaires au regard de l'état des eaux (pas de mesure au PDM).

4.3. Actions gouvernance

Les actions dans le domaine gouvernance relèvent de différentes thématiques mais ont toutes en commun une nécessité d'animation et de sensibilisation des acteurs locaux.

Les principales actions retenues dans ce domaine sont de l'animation en lien avec les aires d'alimentation de captage, et de l'animation et de la sensibilisation relatives à la recherche des substances dangereuses dans l'eau.

L'ensemble des actions retenues dans le domaine gouvernance figurent en annexe 3 au présent document.

4.4. Actions industrie

Dans le domaine de l'industrie, les actions retenues, figurant en annexe 4 au présent document, résultent de la poursuite des actions PAOT non clôturées sur l'exercice précédent, de la poursuite de la déclinaison de la réglementation substances (arrêté du 24 août 2017) sur la réduction des pollutions des rejets aqueux des sites industriels et de l'ajout de quelques actions dans le domaine des sites et sols pollués.

4.5. Actions milieux aquatiques

Un cours d'eau présentant un bon état hydromorphologique (hydrologie, morphologie, continuité) contribue à assurer les fonctionnalités écologiques des écosystèmes et le maintien de leur bon fonctionnement : capacité d'autoépuration naturelle, gestion des crues et des étiages, développement de la biodiversité, création et maintien d'habitats, transport sédimentaire, meilleure adaptation aux impacts du changement climatique, etc.

La prise en compte du fonctionnement des milieux aquatiques constitue un levier important pour atteindre les objectifs de la DCE.

Dans ce cadre, les actions inscrites dans le PAOT 2022-2027, figurant en annexe 5 au présent document, permettent de lutter contre la dégradation hydromorphologique des milieux aquatiques tout en tenant compte des enjeux territoriaux.

Il s'agit d'actions :

- de renaturation ou de restauration de cours d'eau (celle-ci peut consister en un reméandrage, une restauration de la ripisylve...) ou de restauration de manière globale, à l'échelle d'un bassin versant, des fonctionnalités d'un cours d'eau en agissant sur l'ensemble des composantes altérées de l'hydrosystème (bassin versant, lit majeur, berges et/ou lit mineur) ;
- de restauration de la continuité écologique (le rétablissement de la libre circulation piscicole et du transport sédimentaire constitue en effet un des enjeux majeurs de l'atteinte du bon état des cours d'eau) ;
- de maîtrise foncière et de restauration de zones humides (qui sont de plus en plus importantes pour l'adaptation au changement climatique au regard de l'ensemble des services qu'elles offrent : diversité biologique, épuration, régulation des crues et soutien des étiages, richesse du patrimoine, etc.).

Pour leur sélection, le principe retenu a été de maintenir les actions de l'ancien PAOT non achevées et toujours nécessaires à l'objectif d'atteinte du bon état et de décliner les mesures des PDM sans action. Ont ainsi été supprimées toutes les actions non initiées du précédent PAOT qui n'étaient plus jugées nécessaires au regard de l'état des eaux (pas de mesure au PDM).

4.6. Actions ressource quantitative

Le dérèglement climatique met en lumière les déséquilibres entre les ressources disponibles et les besoins en eau. Au vu de ces incertitudes, l'amélioration des connaissances et les économies d'eau sont fondamentales.

De manière concrète, les mesures territorialisées sont ciblées sur les masses d'eau qui subissent une pression significative en termes de prélèvements d'eau. Les mesures non territorialisées visent à l'amélioration des connaissances destinées à mieux connaître les pressions sur la ressource en eau (prélèvements), à mieux identifier les secteurs en tension

quantitative et à renforcer la gouvernance sur ces secteurs pour une meilleure gestion de la ressource.

Les actions retenues dans le PAOT, figurant en annexe 6 au présent document, concernent pour l'essentiel la réduction des fuites de réseaux d'eau potable, la réduction des prélèvements et des consommations d'eau d'industriels, la mise en place de schémas directeurs d'alimentation en eau potable et la réalisation d'études sur le volet quantitatif de la ressource en eau.

5. Animation du PAOT, suivi et communication

5.1. Animation du PAOT

Suite à la validation du PAOT par le Préfet, la MISEN aura en charge son animation. L'accompagnement des maîtres d'ouvrages identifiés pour les actions sera primordial pour leur mise en œuvre. La communication envers les différents maîtres d'ouvrage sera donc renforcée. Par ailleurs, l'ensemble des leviers mobilisables sera activé pour l'atteinte des objectifs de ce plan (d'ordres réglementaire, financier et de gouvernance).

Une synergie entre le plan de contrôle annuel validé en MISEN stratégique par le Préfet et le procureur de la République et le présent PAOT sera recherchée : le choix des contrôles portera ainsi préférentiellement sur les actions du PAOT.

5.2. Suivi

L'ensemble du PAOT est importé et suivi dans l'application nationale OSMOSE. Un référent OSMOSE est nommé au sein de la DDT : il a pour rôle de suivre la bonne corrélation entre les actions PAOT et la base de suivi.

Pour chaque action, un service pilote est identifié. Le service pilote est chargé de veiller à l'avancement des actions, d'engager les démarches nécessaires à cet avancement, de rendre compte de l'avancement des actions et d'alerter la MISEN en cas de blocage d'une action. Il est également en charge de la mise à jour des niveaux d'avancement des actions et des informations contenues dans OSMOSE.

Le référent OSMOSE de la DDT fait le lien en interne et en externe avec les services pilotes.

Lors de la MISEN stratégique, le bilan global de la feuille de route N-1 et la feuille de route N sont présentés. L'ajout, ou éventuellement le retrait, d'actions pourra être discuté.

Par ailleurs, certains indicateurs spécifiques seront suivis pour faire le point sur l'avancement du PAOT et rendre compte des progrès accomplis sur le territoire. Il s'agit des indicateurs suivants :

- nombre d'ouvrages prioritaires traités pour rétablir la continuité écologique et linéaire de cours d'eau restauré correspondant ;
- nombre de captages prioritaires et sensibles disposant d'un plan d'actions ;
- nombre de systèmes d'assainissement collectifs ciblés au PAOT sur lesquels des travaux sont en cours ou ont été réalisés ;
- nombre de réseaux de distribution d'eau ciblés au PAOT sur lesquels des travaux d'amélioration du rendement sont en cours ou ont été réalisés.

D'autres indicateurs pourront être ajoutés ultérieurement, en fonction des besoins.

5.3. Communication

Afin de favoriser l'adhésion des acteurs locaux, ils ont été largement associés lors de l'élaboration du PAOT. Un plan de communication sera à présent déployé de la façon suivante :

- le PAOT dans sa version finale sera adressé à l'ensemble des maîtres d'ouvrage d'actions ;
- le document sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes ;
- chaque année, le bilan de la feuille de route de l'année N-1 et la feuille de route N seront communiqués aux acteurs du territoire ;
- au niveau technique, chacun des maîtres d'ouvrages sera rencontré et accompagné dans le cadre de la mise en oeuvre des actions qui lui sont propres.

ANNEXES

Chaque action est a minima rattachée à une masse d'eau, à un maître d'ouvrage et à un niveau d'avancement : il s'agit des colonnes des tableaux présentés ci-après.

Domaine : Les actions sont réparties en 6 domaines : agriculture / assainissement / gouvernance / industrie / milieux aquatiques et ressource.

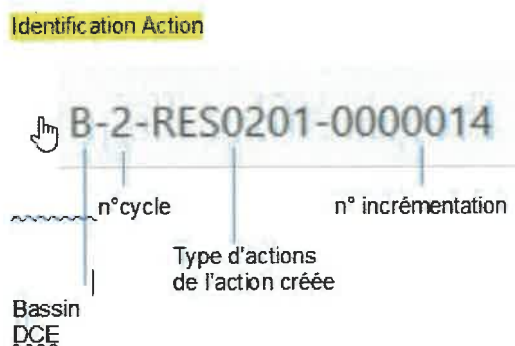
Titre action : Le titre de l'action permet d'identifier localement l'action concernée.

Bassin Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : En France, les ressources en eau sont gérées par bassins hydrographiques, délimités par les lignes de partage des eaux superficielles. Le département des Ardennes est concerné par les bassins Rhin-Meuse et Seine-Normandie (cf. page 4 du présent document).

US-PDM (unité de synthèse des programmes de mesures) : L'US-PDM est un terme générique pour désigner les unités territoriales utilisées dans les bassins. Cette colonne permet de visualiser rapidement à quelle unité hydrographique ou bassin élémentaire est rattachée l'action.

Code action OSMOSE :

OSMOSE est l'outil de suivi des mesures opérationnelles des programmes de mesures des SDAGE (<https://osmose2.din.developpement-durable.gouv.fr/osmose>). Les programmes de mesures et les plans d'actions opérationnels territorialisés y sont bancarisés dans l'objectif d'être en capacité d'effectuer le rapportage à la Commission Européenne. Chaque action est définie par un code unique, qui donne plusieurs informations :



Niveau d'avancement de l'action :

Le niveau d'avancement des différentes actions est évalué selon la grille suivante :

Niveau d'avancement	Signification	
	Actions « travaux »	Actions « études »
1 : Prévisionnelle	Aucune démarche n'a été engagée pour le moment.	
2 : initiée	L'étude est lancée et/ou le dossier « Loi sur l'Eau » est déposé.	/
3 : Engagée	Les travaux sont en cours.	L'étude est en cours.
4 : Terminée	Les travaux sont terminés.	L'étude est terminée.
5 : Abandonnée	L'action a été abandonnée et n'aura pas lieu.	

Nom du maître d'ouvrage : Il s'agit du porteur identifié de l'action en question. Il n'est pas renseigné lorsqu'il s'agit d'un porteur privé

PAOT 2022/2027 - département des Ardennes - Annexe 1 : actions "Agriculture"

Bassin DCE	US-PDM	Code action OSMOSE	Titre action	Niveau d'avancement de l'action	Nom du maître d'ouvrage
B1-MEUSE	B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-AGR0503-0174399	Elaboration d'un plan d'action AAC - captages de Vaux en Dieulet - source des Tannières	Terminée	SIAEP Sommauthe, Vaux en Dieulet. Commune de Beaumont-en-Argonne
H-SEINE	HVO.2-AISNE AMONT	H-3-AGR0503-0201080	Mise en œuvre d'une démarche AAC- captage de Bar les Buzancy	Terminée	COMMUNE DE BAR LES BUZANCY - MAIRIE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0229074	Mise en œuvre d'une démarche AAC - Acy-Romance	Prévisionnelle	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0603-0315720	Action de lutte contre l'érosion sur le ruisseau de saint fergeux - Moa Chaumont-Porcien	Prévisionnelle	COMMUNE DE CHAUMONT PORCIEN - MAIRIE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201083	Élaboration d'une démarche AAC- captage d'Avançon	Initiée	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201074	Élaboration d'une démarche AAC- captage de Tagnon	Initiée	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0503-0173946	Elaboration d'un plan d'action AAC - captage de Le Chesne -source d'Huchon - Tannay (RM_08021)	Prévisionnelle	COMMUNE DE BAIRON ET SES ENVIRONS
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-AGR0503-0174002	Elaboration d'un plan d'action AAC - captage de Vaux-Villaine – Neufmaison (RM_08_00687X0001)	Initiée	COMMUNE DE NEUFMAISON - MAIRIE
H-SEINE	HVO.9-OISE AMONT	H-3-AGR0503-0201081	Mise en œuvre d'une démarche AAC- captage de Rumigny	Engagée	COMMUNE DE RUMIGNY - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0503-0174248	Elaboration d'un plan d'action AAC - Pouru-Saint-Remy (RM_OPR0000588730)	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	B1-3-AGR0401-0318265	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - ROUTE DE CLAVY A THIN-LE-MOUTIER	Prévisionnelle	COMMUNE DE THIN LE MOUTIER - MAIRIE
H-SEINE	HVO.5-AISNE VESLE ET SUIPPE	H-3-AGR0503-0201082	Elaboration d'une démarche AAC - captage d'Hauviné	Initiée	COMMUNE D'HAUVINE - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-AGR0401-0174089	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - Captage de AUBIGNY-LES-POTHEES (FRB1_08003)	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201070	Mise en œuvre d'une démarche AAC- captage de Pauvres	Initiée	COMMUNE DE PAUVRES - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0401-0174306	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - Captage de PUILLY et CHARBEAUX - Source du Pré du Ruisseau (FRB1_08009)	Engagée	COMMUNE DE PUILLY ET CHARBEAUX - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0401-0173989	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - Captage de LE CHESNE - Source d'Huchon (FRB1_08021)	Prévisionnelle	COMMUNE DE BAIRON ET SES ENVIRONS
H-SEINE	HVO.2-AISNE AMONT	I-H-3-AGR1001-0201093	Suivi sanitaire de l'AAC de Senuc	Prévisionnelle	Syndicat du Pré de loup
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0401-0174182	Pratiques pérennes - Bio Grand Est	Engagée	BIO GRAND EST
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201073	Elaboration d'une démarche AAC- captage de Son - Hauteville	Initiée	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0503-0174219	Elaboration d'un plan d'action AAC - captage de VILLERS-SUR-BAR (RM_08002)	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-AGR0401-0173984	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - Captage de SAINT-MARCEL - Source de Giraumont (FRB1_08026)	Engagée	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-AGR0401-0174048	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - Captage de SAINT-MARCEL VILLAGE (FRB1_08004)	Prévisionnelle	COMMUNE DE SAINT MARCEL - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0401-0174242	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - Captage de GUIGNICOURT-SUR- VENCE - Franclieu (FRB1_08006)	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201068	Mise en oeuvre d'une démarche AAC -captage de CHATEAU-PORCIEN	Terminée	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201071	Elaboration d'une démarche AAC- captage de Banogne Recouvrance	Engagée	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-AGR0503-0174042	Elaboration d'un plan d'action AAC - captage de This (RM_08004)	Engagée	COMMUNE DE THIS - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0503-0173931	Elaboration d'un plan d'action AAC - captage de Cheveuges (RM_08010)	Prévisionnelle	COMMUNE DE CHEVEUGES - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0401-0174106	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - Captage de NOYERS-PONT-MAUGIS	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	I-H-3-AGR0503-0201092	Mise en œuvre d'une démarche AAC- captage de Givry -est rethélois	Engagée	Syndicat de l'Est Rethélois
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0229079	Mise en oeuvre d'une démarche AAC - commune de Sevigny-Waleppe	Prévisionnelle	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0503-0174114	Elaboration d'un plan d'action AAC - source Pré du Ruisseau_ PUILLY-ET-CHARBEAUX (RM_08009)	Prévisionnelle	COMMUNE DE PUILLY ET CHARBEAUX - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0401-0174180	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - Captage de GUIGNICOURT - Source du Moulin (FRB1_08028)	Prévisionnelle	COMMUNE DE GUIGNICOURT SUR VENCE - MAIRIE
H-SEINE	HVO.2-AISNE AMONT	H-3-AGR0603-0315721	Action de lutte contre l'érosion sur le ruisseau de saint-georges - Moa 2C2A	Prévisionnelle	COMMUNAUTE COMMUNES ARGONNE ARDENNAISE
H-SEINE	HVO.9-OISE AMONT	H-3-AGR0503-0201078	Mise en oeuvre d'une démarche AAC- captage d'Aouste, 00681X0006	Terminée	SIAEP de la source d'Aouste et Aouste Nord
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0503-0173974	Elaboration d'un plan d'action AAC - captage de Letanne (RM_08036)	Terminée	COMMUNE DE LETANNE - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-AGR0503-0174161	Elaboration d'un plan d'action AAC - captage de Saint-Marcel – source de Giraumont (RM_08026)	Terminée	ARDENNE METROPOLE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	I-H-3-AGR1001-0201090	Suivi sanitaire de l'AAC de Saint-Loup-en-Champagne	Prévisionnelle	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RETHELOIS
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0401-0174190	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - Captage de AUTHE (FRB1_08001)	Prévisionnelle	COMMUNE DE AUTHE - MAIRIE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0603-0315719	Action de lutte contre l'érosion sur le ruisseau de saint fergeux - Moa Seraincourt	Prévisionnelle	COMMUNE DE SERAINCOURT - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-AGR0503-0173969	Elaboration d'un plan d'action AAC - Thin-Le-Moutier (RM_08999)	Prévisionnelle	COMMUNE DE THIN LE MOUTIER - MAIRIE

PAOT 2022/2027 - département des Ardennes - Annexe 1 : actions "Agriculture"

Bassin DCE	US-PDM	Code action OSMOSE	Titre action	Niveau d'avancement de l'action	Nom du maître d'ouvrage
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0503-0174158	Elaboration d'un plan d'action AAC - captage de GUIGNICOURT-SUR-VENCE - Franclieu (RM_gr183)	Terminée	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-AGR0503-0174217	Elaboration d'un plan d'action AAC - captages de Vaux en Dieulet - LA PETITE SARTELE	Terminée	SIAEP Sommauthe, Vaux en Dieulet. Commune de Beaumont-en-Argonne
H-SEINE	HVO.9-OISE AMONT	H-3-AGR0603-0315722	Action de lutte contre l'érosion sur le Ton de sa source au confluent de l'oise (exclu) - Moa Bossus-les-Rumigny	Prévisionnelle	COMMUNE DE BOSSUS LES RUMIGNY - MAIRIE
H-SEINE	HVO.9-OISE AMONT	H-3-AGR0503-0201079	Mise en œuvre d'une démarche AAC- captage d'Aouste - 00681X0032	Terminée	SIAEP de la source d'Aouste et Aouste Nord
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201077	Elaboration d'une démarche AAC- captage de Saulces Champenoises	Engagée	SYNDICAT DE GIVRY-SAULCES CHAMPENOISES
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0503-0173963	Elaboration d'un plan d'action AAC - captage de Guignicourt – source du moulin (RM_08028)	Engagée	COMMUNE DE GUIGNICOURT SUR VENCE - MAIRIE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201075	Elaboration d'une démarche AAC- captage de Seuil – source d'Hatonval	Initiée	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0503-0174188	Elaboration d'un plan d'action AAC - Balaives-Et-Butz (RM_08029)	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse;B1Y002-Meuse versant Seine	I-B1-3-AGR0401-0174121	MAEC Bassin RM : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)	Engagée	AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT - ASP DIRECTION REGIONALE GRAND EST (ASP)
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	I-H-3-AGR1001-0201089	Suivi sanitaire de l'AAC de puits d'Ambly-Fleury	Prévisionnelle	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RETHELOIS
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-AGR0503-0174018	Elaboration d'un plan d'action AAC - captage de Saint-Marcel -le Village	Engagée	COMMUNE DE SAINT MARCEL - MAIRIE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0603-0316431	Elaboration d'un programme d'action Erosion sur le territoire de la communauté de communes des Crêtes préardennaises	Prévisionnelle	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0503-0173968	Elaboration d'un plan d'action AAC - captage de Noyers-Pont-Maugis (RM_OPR000588727)	Terminée	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-AGR0401-0173980	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - Captage de SAINT-MARCEL - La Grève (FRB1_08025)	Engagée	COMMUNE DE SAINT MARCEL - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0401-0174151	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - Captage de LETANNE (FRB1_08036)	Prévisionnelle	COMMUNE DE LETANNE - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-AGR0503-0174147	Elaboration d'un plan d'action AAC - captage de AUBIGNY-LES-POTHEES (RM_gr182)	Terminée	ARDENNE METROPOLE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0229078	Mise en oeuvre d'une démarche AAC - commune de Seraincourt	Prévisionnelle	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0603-0316432	Elaboration d'un programme d'action Erosion sur la commune d'Alland'huy et Sausseuil	Prévisionnelle	COMMUNE D'ALLAND'HUY ET SAUSSEUIL - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-AGR0401-0174196	ecophyto dans le département des Ardennes	Engagée	PROPRIETAIRE PRIVE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201076	Elaboration d'une démarche AAC- captage de Thugny-Trugny – source de la Garenne	Initiée	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0401-0174153	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - Captage de CHEVEUGES (FRB1_08010)	Prévisionnelle	COMMUNE DE CHEVEUGES - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-AGR0503-0174138	Elaboration d'un plan d'action AAC - captage de Blombay – source de Belzy (RM_08998)	Prévisionnelle	COMMUNE DE L'ECHELLE - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0401-0174226	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - Captage de VILLERS-SUR-BAR	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0503-0174187	Elaboration d'un plan d'action AAC - Boutancourt - Fontaine du Rutz d'Arny (RM_08007)	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0603-0315718	Action de lutte contre l'érosion sur le ruisseau de saint fergeux - Moa Rémaucourt	Prévisionnelle	COMMUNE DE REMAUCOURT - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0503-0174275	Elaboration d'un plan d'action AAC - captage communal de Tannay (RM_OPR000000819)	Terminée	COMMUNE DE TANNAY - MAIRIE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201072	Mise en œuvre d'une démarche AAC- captage de Saint-Quentin le Petit	Prévisionnelle	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0503-0174185	Elaboration d'un plan d'action AAC - Charleville-Mézières - Chalendry-Eclair (RM_08_00695X0125)	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse;B1Y002-Meuse versant Seine	I-B1-3-AGR0401-0173095	PCAE: Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE) mis en place dans le cadre des Programmes de Développement Rural et Régionaux (PDRR) : réservations minimales pour les 3 ex-Régions	Engagée	CONSEIL REGIONAL
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;;B1E032-Chiers - Meuse;B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-AGR0401-0176503	Pratiques pérennes dans le département des Ardennes	Prévisionnelle	N/D
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0603-0315715	Action de lutte contre l'érosion sur le ruisseau de saint fergeux - Moa Condé les Herpy	Prévisionnelle	COMMUNE DE CONDE LES HERPY - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-AGR0401-0174267	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - Captage de VAUX-EN-DIEULET - La petite Sartele (FRB1_08008)	Engagée	SIAEP Sommauthe, Vaux en Dieulet. Commune de Beaumont-en-Argonne
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0503-0174304	Elaboration d'un plan d'action AAC - captage de Authé (RM_08001)	Prévisionnelle	COMMUNE DE AUTHE - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-AGR0503-0174053	Elaboration d'un plan d'action AAC - captage de Nouart (RM_OPR0000000796)	Engagée	COMMUNE DE NOUART - MAIRIE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0603-0315716	Action de lutte contre l'érosion sur le ruisseau de saint fergeux - Moa Saint Fergeux	Prévisionnelle	COMMUNE DE SAINT FERGEUX - MAIRIE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0229076	Mise en oeuvre d'une démarche AAC - commune de Houdilcourt	Prévisionnelle	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES

PAOT 2022/2027 - département des Ardennes - Annexe 1 : actions "Agriculture"

Bassin DCE	US-PDM	Code action OSMOSE	Titre action	Niveau d'avancement de l'action	Nom du maître d'ouvrage
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-AGR0503-0174340	Elaboration d'un plan d'action AAC - Malandry (RM_08996)	Prévisionnelle	COMMUNE DE VILLY - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-AGR0401-0174322	ARDENNE METROPOLE - Diagnostics technico-économiques des exploitations agricoles sur les captages prioritaires	Engagée	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-AGR0401-0174062	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - Captage de NOUART	Prévisionnelle	COMMUNE DE NOUART - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-AGR0503-0174273	Elaboration d'un plan d'action AAC - captage de TAILLY (RM_08037)	Terminée	COMMUNE DE TAILLY - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-AGR0503-0174037	Elaboration d'un plan d'action AAC - captage de Saint-Marcel - la grève (RM_08025)	Engagée	COMMUNE DE SAINT MARCEL - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-AGR0503-0174082	Elaboration d'un plan d'action AAC - Ferté-Sur-Chiers (RM_08995)	Prévisionnelle	COMMUNE DE LA FERTE SUR CHIERS - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-AGR0401-0174362	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - Captage de TAILLY (FRB1_08037)	Engagée	COMMUNE DE TAILLY - MAIRIE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	I-H-3-AGR1001-0201091	Suivi sanitaire de l'AAC de La-Neuville-en-TAF	Prévisionnelle	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RETHELOIS
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-AGR0401-0174125	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - Captage de VAUX-VILLAINE - Neufmaison	Prévisionnelle	COMMUNE DE NEUFMAISON - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-AGR0503-0174039	Elaboration d'un plan d'action AAC - Élan (RM_08997)	Prévisionnelle	COMMUNE D'ELAN - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0401-0174360	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - Captage de TANNAY - PUIITS AU DESSUS DE L EGLISE-00876X0017/PAEP - FRB1_PasAAC	Prévisionnelle	COMMUNE DE TANNAY - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-AGR0401-0173961	Mise en place d'actions/pratiques suite à la définition du plan d'AAC - Captage de THIS - FRB1_08005	Prévisionnelle	COMMUNE DE THIS - MAIRIE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0229075	Mise en oeuvre d'une démarche AAC - Puits de Juzancourt Commune de Asfeld	Prévisionnelle	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-AGR0401-0174349	CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ARDENNES - Mise en place de Filières bio / Pratiques pérennes	Engagée	CHAMBRE DEP D'AGRICULTURE DES ARDENNES
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0603-0315714	Action de lutte contre l'érosion sur le ruisseau de saint fergeux - Moa Château Porcien	Prévisionnelle	COMMUNE DE CHATEAU PORCIEN - MAIRIE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201069	Mise en oeuvre d'une démarche AAC- captage de Saint-Fergeux	Terminée	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201101	Nouveaux Métabolites -Mise en place de mesures préventives sur le captage de BIERMES SAULT LES RETHEL	Initiée	CC PAYS RETHELOIS
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201102	Nouveaux Métabolites -Mise en place de mesures préventives sur le captage de CHUFFILLY ROCHE	Initiée	CHUFFILLY ROCHE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201103	Nouveaux Métabolites -Mise en place de mesures préventives sur le captage de GRANDHAM	Initiée	GRANDHAM (Syndicat du pré du loup)
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201104	Nouveaux Métabolites -Mise en place de mesures préventives sur le captage de JUNIVILLE ET SES ENVIRONS	Initiée	CC PAYS RETHELOIS
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201105	Nouveaux Métabolites -Mise en place de mesures préventives sur le captage de LA LISIERE -CHARBOGNE	Initiée	LA LISIERE
H-SEINE	HVO.5-AISNE VESLE ET SUIPPE	H-3-AGR0503-0201106	Nouveaux Métabolites -Mise en place de mesures préventives sur le captage de MANRE	Initiée	MANRE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201107	Nouveaux Métabolites -Mise en place de mesures préventives sur le captage de NEUFLIZE ET SES ENVIRONS	Initiée	CC PAYS RETHELOIS
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201108	Nouveaux Métabolites -Mise en place de mesures préventives sur le captage de LA REGION DE NOVION PORCIEN	Initiée	S70 REGION NOVION PORCIEN
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne ;B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-AGR0401-0174199	Elaboration d'un plan d'action AAC - captages de SA-POGNE-ET-FEUCHERES - source de bois sant nicolas	prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201114	Nouveaux Métabolites -Mise en place de mesures préventives sur le captage de SAINT LOUP EN CHAMPAGNE	prévisionnelle	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RETHELOIS

PAOT 2022/2027 - département des Ardennes - Annexe 2 : actions "Assainissement"

Bassin DCE	US-PDM	Code action OSMOSE	Titre action	Niveau d'avancement de l'action	Nom du maître d'ouvrage
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-ASS0401-0315713	Commune de LUCQUY : création de réseaux d'assainissement collectif	Engagée	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0701-0173205	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de REVIN [cd. SANDRE 020836301220]	Prévisionnelle	COMMUNAUTE COMMUNES ARDENNE RIVES MEUSE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-ASS0501-0173646	Équipement d'une STEU sur la masse d'eau VRIGNE 2 - Agglomération de SE VRIGNE-AUX-BOIS	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	B1-3-ASS0301-0293997	Réseau - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées sur la masse d'eau VRIGNE 2 - Agglomération de VIVIER-AUX-COURT	Prévisionnelle	COMMUNE DE VIVER-AU-COURT
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-ASS0201-0173814	ASS0201 - Temps de pluie - Gestion intégrée des Eaux pluviales sur la masse d'eau MEUSE 7 - Agglomération de CHARLEVILLE-MEZIERES - Cd_Sandre [S20810500005]	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-ASS0301-0173849	Créer un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre du raccordement à un système d'assainissement de Bosseval-et-Briancourt	Initiée	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0801-0173452	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif - commune de Etalle	Prévisionnelle	CC ARDENNES THIERACHE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	I-H-3-ASS0801-0177293	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif - Commune d'Olizy Primat	Prévisionnelle	SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0801-0173605	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif - commune de Marby	Prévisionnelle	CC ARDENNES THIERACHE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0301-0173614	Réseau - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées sur la masse d'eau SORMONNE 1 - Agglomération de AUVILLERS-LES-FORGES	Prévisionnelle	CC ARDENNES THIERACHE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-ASS1201-0293994	diagnostic réseau assainissement Commune de Tagnon - sur la masse d'eau LE PILOT	Prévisionnelle	COMMUNE DE TAGNON - MAIRIE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-ASS0801-0177349	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif - Commune de LIRY	Prévisionnelle	COMMUNE DE LIRY - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-ASS0201-0173458	ASS0201 - Temps de pluie - Gestion intégrée des Eaux pluviales sur la masse d'eau MEUSE 6 - Agglomération de DONCHERY - Cd_Sandre [S20814200009]	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-ASS0201-0176370	ASS0201 - Temps de pluie - Traitement du pluvial sur l'agglomération de VRIGNE-AUX-BOIS impactant la masse d'eau VRIGNE 2 - Cd_Sandre [S20849102210]	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse;B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-ASS0701-0173077	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de GLAIRE SEDAN [cd. SANDRE 020819400011]	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0701-0172959	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de GIVET [cd. SANDRE 020819000808]	Prévisionnelle	COMMUNAUTE COMMUNES ARDENNE RIVES MEUSE
H-SEINE	HVO.9-OISE AMONT	H-3-ASS0402-0177288	Reconstruire une nouvelle STEP - hors directive ERU - Commune de SIGNY-LE-PETIT	Initiée	CC ARDENNES THIERACHE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0801-0173752	Assainissement non collectif sur la masse d'eau SORMONNE - Agglomération LE CHATELET-SUR-SORMONNE	Prévisionnelle	CC VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-ASS0301-0173562	Réseau - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées sur la masse d'eau VRIGNE 2 - Agglomération de SE VRIGNE-AUX-BOIS	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-ASS0402-0177348	Reconstruire une nouvelle STEP hors Directive ERU - commune de Saulces Monclin	Prévisionnelle	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0101-0173420	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement - commune de Les Mazures	Initiée	COMMUNE DES MAZURES - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0301-0173716	Réseau - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées sur la masse d'eau SORMONNE 1 - Agglomération de BLOMBAY	Initiée	COMMUNE DE BLOMBAY - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-ASS0201-0173533	ASS0201 - Temps de pluie - Gestion intégrée des Eaux pluviales sur la masse d'eau VENCE - Agglomération de CHARLEVILLE-MEZIERES - Cd_Sandre [S20810500005]	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0801-0173623	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif - commune de Murtin-et-Bogny	Prévisionnelle	CC VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0301-0173885	Réseau - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées sur la masse d'eau SORMONNE 1 - Agglomération de ETEIGNIERES	Prévisionnelle	CC ARDENNES THIERACHE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0401-0173477	Créer un système d'assainissement collectif (réseau et station) - commune de Blombay	Initiée	COMMUNE DE BLOMBAY - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0401-0173764	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP sur la masse d'eau SORMONNE 1 - Agglomération de ETEIGNIERES	Initiée	CC ARDENNES THIERACHE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse;B1Y002-Meuse versant Seine	B1-3-ASS0101-0317258	Etude de faisabilité technico-économique et de recherche des origines des émissions de phosphore sur le district MEUSE	Engagée	N/C
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	I-H-3-ASS0801-0177295	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif - Commune de TERRON SUR AISNE (VOUZIERES)	Prévisionnelle	COMMUNE DE VOZIERES - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0401-0173487	Créer un système d'assainissement collectif (réseau et station) - Hargnies	Terminée	COMMUNAUTE COMMUNES ARDENNE RIVES MEUSE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-ASS0801-0177350	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif -Commune de MONTHOIS	Prévisionnelle	SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0501-0173585	Équipement d'une STEP sur la masse d'eau RUISSEAU DE FAU 1 - Agglomération de LES MAZURES	Prévisionnelle	COMMUNE DES MAZURES - MAIRIE

PAOT 2022/2027 - département des Ardennes - Annexe 2 : actions "Assainissement"

Bassin DCE	US-PDM	Code action OSMOSE	Titre action	Niveau d'avancement de l'action	Nom du maître d'ouvrage
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-ASS0302-0177352	Réhabiliter le réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) - Commune de AMAGNE	Prévisionnelle	COMMUNE D'AMAGNE - MAIRIE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-ASS0801-0229073	Assainissement de Tourcelles-Chaumont (ANC)	Prévisionnelle	SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-ASS0801-0173667	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif sur la masse d'eau RUISSEAU DE NONNE - commune de Sailly - Mairie	Engagée	COMMUNE DE SAILLY - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0301-0173569	Créer un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre du raccordement de la commune de Aubrives au système d'assainissement de Vireux	Engagée	COMMUNAUTE COMMUNES ARDENNE RIVES MEUSE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0801-0173747	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif - commune de Trembois-les-Rocroi	Prévisionnelle	CC VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-ASS0801-0177289	Commune de PAUVRES : Travaux de réhabilitation	Engagée	SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	I-H-3-ASS0402-0177300	Reconstruire une nouvelle STEP - hors directive ERU - Commune de ATTIGNY	Engagée	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne; B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-ASS0701-0173355	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de CHARLEVILLE-MEZIERES [cd. SANDRE 020810500005]	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0701-0173185	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de NOUZONVILLE [cd. SANDRE 020832801510]	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	B1-3-ASS0301-0295960	Réhabilitation de réseau d'assainissement sur la masse d'eau SORMONNE 1 - Agglomération de MAUBERT-FONTAINE	Prévisionnelle	CC ARDENNES THIERACHE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0401-0173786	Créer un système d'assainissement collectif (réseau et station) - commune de Rimogne	Terminée	COMMUNE DE RIMOGNE - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0401-0173710	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP sur la masse d'eau SORMONNE 1 - Agglomération de GIRONDELLE	Prévisionnelle	CC ARDENNES THIERACHE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-ASS0201-0176368	ASS0201 - Temps de pluie - Gestion intégrée des Eaux pluviales sur la masse d'eau VRIGNE 2 - Agglomération de VRIGNE-AUX-BOIS - Cd_Sandre [S20849102210]	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-ASS0302-0293996	Création système d'assainissement Chaumont-Porcien - ruisseau DOUMELY	Prévisionnelle	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0101-0173505	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement - commune de Sécheval	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-ASS0502-0317081	Réhabilitation de STEU commune de Tagnon - RUISSEAU DE PILOT	Prévisionnelle	COMMUNE DE TAGNON - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0801-0173722	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif - Commune de Chilly	Prévisionnelle	CC ARDENNES THIERACHE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	I-H-3-ASS0801-0177294	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif - Commune de Longwe	Prévisionnelle	SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0801-0173696	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif - commune de Laval-Morency	Prévisionnelle	CC VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-ASS0401-0315712	Commune de COUCY : projet d'assainissement	Engagée	COMMUNE DE COUCY - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-ASS0201-0173820	ASS0201 - Temps de pluie - Gestion intégrée des Eaux pluviales sur la masse d'eau VRIGNE 2 - Agglomération de DONCHERY - Cd_Sandre [S20814200009]	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-ASS0801-0177351	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif - Commune de QUATRE-CHAMPS	Prévisionnelle	SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES
H-SEINE	HVO.9-OISE AMONT	H-3-ASS0301-0315131	réhabilitation des réseaux d'assainissement - Commune SIGNY-LE-PETIT	Prévisionnelle	CC ARDENNES THIERACHE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-ASS0201-0173441	ASS0201 - Temps de pluie - Gestion intégrée des Eaux pluviales sur la masse d'eau RUISSEAU DE BOUTANCOURT - Agglomération de CHARLEVILLE-MEZIERES - Cd_Sandre [S20810500005]	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-ASS1201-0229081	ASS1201-Assainissement - Autres - commune d'Amagne	Prévisionnelle	COMMUNE D'AMAGNE - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0101-0173491	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement - commune d'Auvillers-les-Forges	Initiée	CC ARDENNES THIERACHE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0301-0173881	Créer un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre du raccordement à au système d'assainissement de Vireux - commune de Hierges	Engagée	COMMUNAUTE COMMUNES ARDENNE RIVES MEUSE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	B1-3-ASS0401-0295961	Création de la STEP d'HARCY sur la masse d'eau SORMONNE	Prévisionnelle	COMMUNE DE HARCY - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0801-0173464	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif - commune de Sévigny-la-Forêt	Prévisionnelle	CC VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-ASS0401-0173524	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP sur la masse d'eau VRIGNE 1 - Agglomération de BOSSEVAL-ET-BRIANCOURT	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-ASS0401-0173681	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP sur la masse d'eau SORMONNE 1 - Agglomération de AUILLERS-LES-FORGES	Prévisionnelle	CC ARDENNES THIERACHE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-ASS0302-0177290	Réhabilitation d'un réseau - hors directive ERU - Commune de ATTIGNY	Engagée	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-ASS0201-0176207	ASS0201 - Temps de pluie - Traitement du pluvial sur l'agglomération de DONCHERY impactant la masse d'eau VRIGNE 2 - Cd_Sandre [S20814200009]	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE

PAOT 2022/2027 - département des Ardennes - Annexe 3 : actions "gouvernance"

Bassin DCE	US-PDM	Code action OSMOSE	Titre action	Niveau d'avancement de l'action	Nom du maître d'ouvrage
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-GOU0301-0174294	COMMUNE DE SAINT-MARCEL - Animation Culture BNI	Engagée	COMMUNE DE SAINT MARCEL - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-GOU0301-0174328	Animation AAC sur le captage de VILLERS-SUR-BAR	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-GOU0301-0174200	Animation AAC sur le captage de THIS (FRB1_08005)	Prévisionnelle	COMMUNE DE THIS - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-GOU0301-0174060	Animation AAC sur le captage de VAUX-VILLAINE - Neufmaison	Prévisionnelle	COMMUNE DE NEUFMAISON - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-GOU0301-0174143	Animation AAC sur le captage de TANNAY	Prévisionnelle	COMMUNE DE TANNAY - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-GOU0301-0174063	Animation AAC sur le captage de PUILLY et CHARBEAUX - Source du Pré du Ruisseau (FRB1_08009)	Prévisionnelle	COMMUNE DE PUILLY ET CHARBEAUX - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;B1E031-Moyenne Meuse	B1-3-GOU0301-0298564	AGRIMIEUX - Chambre d'agriculture des Ardennes	Prévisionnelle	CHAMBRE DEP D'AGRICULTURE DES ARDENNES
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse	B1-3-GOU0301-0229095	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISAN DE LA REGION GRAND EST - Animation Artisanat - District Meuse	Prévisionnelle	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISAN DE LA REGION GRAND EST
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-GOU0301-0174271	SIAD EAU DE SOMMAUTHE ET VAUX-EN-DIEULET - Animation Culture BNI	Engagée	SI ADDUCTION EAU SOMMAUTHE VAUX DIEULET
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-GOU0301-0174243	Animation AAC sur le captage de LETANNE	Prévisionnelle	COMMUNE DE LETANNE - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-GOU0301-0172968	DIFTOX - RSDE - Animation, sensibilisation, conseil et formation sur l'agglomération d'assainissement de GLAIRE SEDAN [cd. SANDRE 020819400011]	Initiée	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-GOU0301-0173151	DIFTOX - RSDE - Animation, sensibilisation, conseil et formation sur l'agglomération d'assainissement de NOUZONVILLE [cd. SANDRE 020832801510]	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-GOU0301-0174334	CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ARDENNES / Animation Oi Boues des Ardennes	Engagée	CHAMBRE DEP D'AGRICULTURE DES ARDENNES
B1-MEUSE	B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-GOU0301-0174156	Animation AAC sur le captage de VAUX EN DIEULET (FRB1_08008)	Prévisionnelle	SIAEP Sommauthe, Vaux en Dieulet. Commune de Beaumont-en-Argonne
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse	B1-3-GOU0301-0229101	Confédération Nationale de l'Artisanat des Metiers et des Services (CNAMS) - Animation artisanat	Prévisionnelle	CONFED NAL ARTISANAT METIERS SCE (CNAMS MARNE)
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-GOU0301-0174342	Animation AAC sur le captage de SAINT-MARCEL VILLAGE (FRB1_08004)	Prévisionnelle	COMMUNE DE SAINT MARCEL - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-GOU0301-0174144	Animation AAC sur le captage de CHEVEUGES (FRB1_08010)	Prévisionnelle	COMMUNE DE CHEVEUGES - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-GOU0301-0174391	Animation AAC sur le captage de NOYERS-PONT-MAUGIS	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-GOU0301-0174291	CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ARDENNES - Animation Culture BNI	Engagée	CHAMBRE DEP D'AGRICULTURE DES ARDENNES
B1-MEUSE	B1E030-Haute Meuse;B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-GOU0301-0174311	Mission d'animation pour la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires en Zones Non Agricoles en région Champagne-Ardenne	Engagée	FEDERATION REG. DEFENSE CONTRE ORGANISMES NUISIBLES CHAMPAGNE-ARDENNE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-GOU0301-0173010	DIFTOX - RSDE - Animation, sensibilisation, conseil et formation sur l'agglomération d'assainissement de REVIN [cd. SANDRE 020836301220]	Prévisionnelle	COMMUNAUTE COMMUNES ARDENNE RIVES MEUSE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-GOU0301-0174400	Animation AAC sur le captage de AUTHE (FRB1_08001)	Prévisionnelle	COMMUNE DE AUTHE - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-GOU0101-0175126	Etude de gouvernance sur le grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Meuse	Engagée	ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA MEUSE ET DE SES AFFLUENTS
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-GOU0301-0173978	Animation AAC sur le captage de LE CHESNE - Source d'Huchon (FRB1_08021)	Prévisionnelle	COMMUNE DE BAIRON ET SES ENVIRONS
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-GOU0301-0174310	Animation AAC sur le captage de GUIGNICOURT - Source du Moulin (FRB1_08028)	Prévisionnelle	COMMUNE DE GUIGNICOURT SUR VENCE - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-GOU0301-0173685	DIFTOX - RSDE - Animation, sensibilisation, conseil et formation sur l'agglomération d'assainissement de GIVET [cd. SANDRE 020819000808]	Prévisionnelle	COMMUNAUTE COMMUNES ARDENNE RIVES MEUSE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-GOU0301-0174033	Animation agricole dans le département des Ardennes	Prévisionnelle	CHAMBRE DEP D'AGRICULTURE DES ARDENNES
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-GOU0301-0173830	DIFTOX - RSDE - Animation, sensibilisation, conseil et formation sur l'agglomération d'assainissement de CHARLEVILLE-MEZIERES [cd. SANDRE 020810500005]	Initiée	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse	B1-3-GOU0301-0229105	MOBILIANS (ex CNPA) - Animation Artisanat - District Meuse	Prévisionnelle	CONSEIL NATIONAL PROFESSIONS AUTOMOBILE (CNPA)
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-GOU0301-0174224	Animation AAC sur le captage de GUIGNICOURT-SUR-VENCE - Francieu (FRB1_08006)	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-GOU0301-0173947	Animation AAC sur le captage de TAILLY (FRB1_08037)	Prévisionnelle	COMMUNE DE TAILLY - MAIRIE

PAOT 2022/2027 - département des Ardennes - Annexe 3 : actions "gouvernance"

Bassin DCE	US-PDM	Code action OSMOSE	Titre action	Niveau d'avancement de l'action	Nom du maître d'ouvrage
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse	B1-3-GOU0301-0229103	Fédération National des Artisans de l'Automobile (FNAA) - Animation artisanat - district Meuse	Prévisionnelle	FED NAT ARTISANAT AUTO ALSACE
B1-MEUSE	B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-GOU0301-0174116	Animation AAC sur le captage de NOUART	Prévisionnelle	COMMUNE DE NOUART - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-GOU0301-0174324	Animation AAC sur le captage de SAINT-MARCEL - La Grève (FRB1_08025)	Prévisionnelle	COMMUNE DE SAINT MARCEL - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-GOU0301-0174335	Animation AAC sur le captage de SAINT-MARCEL - Source de Giraumont (FRB1_08026)	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-GOU0301-0174214	CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ARDENNES - Animation Bio (AGRIBIO)	Engagée	CHAMBRE DEP D'AGRICULTURE DES ARDENNES
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse;B1Y002-Meuse versant Seine	B1-3-GOU0301-0209642	COOPERATION AGRICOLE GRAND EST - Animation Agricole (BNI)	Initiée	LA COOPERATION AGRICOLE DU GRAND EST
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-GOU0301-0173958	Animation AAC sur le captage de AUBIGNY-LES-POTHEES (FRB1_08003)	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-AGR0503-0201110	Nouveaux Métabolites -Mise en place de mesures préventives sur le captage de SAINT ETIENNE A ARNES	Initiée	SAINT ETIENNE A ARNES

PAOT 2022/2027 - département des Ardennes - Annexe 4 : actions "industrie"

Bassin DCE	US-PDM	Code action OSMOSE	Titre action	Niveau d'avancement de l'action	Nom du maître d'ouvrage
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-IND0601-0173406	0005701121_Etude pollution historique La Persévérance à Rocroi	Engagée	CC VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-IND0301-0173074	DIFTOX - RSDE - Actions de réduction des substances toxiques diffusées de l'agglomération de GIVET [cd. SANDRE 020819000808]	Prévisionnelle	COMMUNAUTE COMMUNES ARDENNE RIVES MEUSE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-IND0601-0173693	0005701082_KME (ex Trefimetaux) FROMELENNES	Prévisionnelle	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	B1-3-IND0301-0203734	Diffus Toxique - Réduction des substances toxiques dispersées de l'agglomération de VRIGNE-AUX-BOIS - [Code SANDRE: 020849102210]	Initiée	ARDENNES LAVAGE AUTO
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-IND0201-0173882	0005701056_METAL BLANC_BOURG FIDELE	Prévisionnelle	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-IND0901-0173535	0005701056_METAL BLANC - action substance	Initiée	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-IND0601-0173765	dépollution La Macérienne	Initiée	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-IND0201-0173767	0005701082_KME France SAS/Traitement des rejets industriels - Principalement substances dangereuses	Engagée	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-IND0301-0173295	DIFTOX - RSDE - Actions de réduction des substances toxiques diffusées de l'agglomération de GLAIRE SEDAN [cd. SANDRE 020819400011]	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-IND0901-0173788	0005702355_UNILIN SAS_BAZEILLES	Prévisionnelle	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	B1-3-IND0301-0303681	Réduction des substances de la SARL FRANCE CHAMPAGNE APPROVISIONNEMENT	Prévisionnelle	SARL FRANCE CHAMPAGNE APPROVISIONNEMENT
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-IND0901-0173771	0005701143_ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE_MOUZON- action substance	Engagée	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-IND0901-0173683	0005701122_CANELIA - action substance	Initiée	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-IND0901-0173712	0005701087_SCHULMAN PLASTICS - action substance	Initiée	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-IND0901-0173750	0005701092_ESTAMFOR- action substances	Initiée	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-IND0901-0173686	0005702818_ARCAVI-Chalandry-Elaire-action substance	Engagée	B1-3-ASS0101-0317258
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-IND0301-0173294	DIFTOX - RSDE - Actions de réduction des substances toxiques diffusées de l'agglomération de REVIN [cd. SANDRE 020836301220]	Prévisionnelle	COMMUNAUTE COMMUNES ARDENNE RIVES MEUSE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-IND0201-0173403	0005701156_MARCEL FRANCE MECANO GALVA	Engagée	MARCEL FRANCE MECANO GALVA
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-IND0901-0173691	0005701186_FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE - action substance	Initiée	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-IND0901-0173718	0005701083_NPL - action substance	Initiée	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-IND0901-0173775	0005701080_ARCAVI - ISDND Eteignieres_ETEIGNIERES	Prévisionnelle	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-IND0301-0173061	DIFTOX - RSDE - Actions de réduction des substances toxiques diffusées de l'agglomération de NOUZONVILLE [cd. SANDRE 020832801510]	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-IND0901-0173729	0005701064_BRENNTAG SA -action substance	Prévisionnelle	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-IND0901-0173554	0005701156_MARCEL FRANCE MECANO GALVA-action substance	Initiée	MARCEL FRANCE MECANO GALVA
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-IND0901-0173621	0005701147_T2i - action substance	Initiée	PROPRIETAIRE PRIVE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-IND0901-0308148	0005701178_SMURFIT KAPPA_SAUT LES RETHEL - Action substances	Initiée	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-IND0901-0173647	0005702350_Galva 08_VIVIER AU COURT	Prévisionnelle	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-IND0901-0173497	0005701201_ROXANE-Source AURELE - action substance	Initiée	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-IND0301-0173269	DIFTOX - RSDE - Actions de réduction des substances toxiques diffusées de l'agglomération de CHARLEVILLE-MEZIERES [cd. SANDRE 020810500005]	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-IND0901-0173855	0005703023_Raymond Barre_LES HAUTES RIVIERES	Prévisionnelle	PROPRIETAIRE PRIVE

PAOT 2022/2027 - département des Ardennes - Annexe 5 : actions "Milieux aquatiques"

Bassin DCE	US-PDM	Code action OSMOSE	Titre action	Niveau d'avancement de l'action	Nom du maître d'ouvrage
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-MIA0601-0173401	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Marche	Initiée	CONSERVATOIRE D ESPACES NATURELS DE CHAMPAGNE-ARDENNE (CENCA)
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-MIA0203-0173915	Restauration Semoy et affluents / St jean	Prévisionnelle	CC VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-MIA0601-0174223	Acquisition de ZH sur le BV de l'Aulnois	Prévisionnelle	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU LUXEMBOURG (CCPL)
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-MIA0304-0174332	[ROE2266] Aménagement - Seuil de Glaire à GLAIRE	Prévisionnelle	VNF
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-MIA0304-0174074	[ROE2418 - L2P] Suppression - Ancien seuil en pierre à SORMONNE	Initiée	CC VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-MIA0304-0173335	ROE1743 Barrage de l'Alma - Rétablissement de la continuité	Prévisionnelle	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-MIA0304-0174278	[ROE47842 - L2P] Rétablissement - Seuil de la centrale de Phades à MONTHERME	Initiée	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-MIA0203-0173742	Préservation de ZH sur le BV de la Fau 3	Prévisionnelle	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES ARDENNES
H-SEINE	HVO.2-AISNE AMONT	H-3-MIA0304-0177358	[ROE2889 - L2P] Rétablissement - déversoir Grandpré à GRANDPRE	Initiée	COMMUNAUTE COMMUNES ARGONNE ARDENNAISE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-MIA0203-0173985	Préservation de ZH sur le BV de la Prêle	Prévisionnelle	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU LUXEMBOURG (CCPL)
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-MIA0203-0174123	Préservation de ZH sur le BV de ruisseau de Thélonne	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-MIA0304-0174321	[ROE3188 - L2P] Rétablissement - Ouvrage de la scierie de Moiry à MOIRY	Initiée	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU LUXEMBOURG (CCPL)
H-SEINE	HVO.13-SERRE	H-3-MIA0202-0177307	Réalisation de travaux de restauration sur le Hurtaut	Engagée	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
H-SEINE	HVO.2-AISNE AMONT	H-3-MIA0304-0177312	08_ROE61142_L2P_Rétablissement - seuil enrochement aval pont FLEVILLE à FLEVILLE	Initiée	COMMUNAUTE COMMUNES ARGONNE ARDENNAISE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-MIA0304-0174296	[ROE2252] Aménagement - Seuil de Sedan à SEDAN	Prévisionnelle	VNF
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-MIA0202-0177363	Restauration du Plumion	Prévisionnelle	ASSOC SYND DE LA DYONNE ET DE PLUMION
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-MIA0203-0173840	Préservation de ZH sur le BV du Fienne	Prévisionnelle	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES ARDENNES
H-SEINE	HVO.2-AISNE AMONT	H-3-MIA0304-0177310	08_ROE1785_L2_Aménagement - Déversoir de la centrale d'Autry à AUTRY	Initiée	PROPRIETAIRE PRIVE
H-SEINE	HVO.2-AISNE AMONT	H-3-MIA0304-0177354	[ROE2452 - L2] Rétablissement - Seuil de la centrale de Chatel Chéhéry à CHATEL-CHEHERY	Terminée	PROPRIETAIRE PRIVE
H-SEINE	HVO.9-OISE AMONT	I-H-3-MIA0602-0177297	Préservation des zones humides sur le BV de l'Oise Amont	Prévisionnelle	CC ARDENNES THIERRACHE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-MIA0203-0173795	Projet globalisé Meuse Aval/meuse	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
H-SEINE	HVO.2-AISNE AMONT	I-H-3-MIA0601-0177296	Préservation des zones humides sur le BV de l'Aisne Amont	Prévisionnelle	COMMUNAUTE COMMUNES ARGONNE ARDENNAISE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-MIA0203-0173489	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités de ENNEMANE et de ses annexes	Prévisionnelle	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU LUXEMBOURG (CCPL)
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-MIA0304-0177292	08_ROE3009-L2P_Rétablissement - chute d'eau à BRIENNE-SUR-AISNE	Initiée	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RETHELOIS
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-MIA0202-0177362	Restauration du cours d'eau Saulces	Prévisionnelle	ASSOC SYND ASSAINISSEMENT DE LA SAULCES
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-MIA0304-0173959	[ROE61063 - L2P] Rétablissement - Ouvrage plan d'eau à ETEIGNIERES	Initiée	PROPRIETAIRE PRIVE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-MIA0304-0177367	[ROE53212 - L2P] Rétablissement - Barrage de Juniville à JUNIVILLE	Initiée	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-MIA0304-0174259	[ROE2871 - L2P] Rétablissement - ancien moulin à THILAY	Initiée	CC VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-MIA0402-0173543	Mettre en oeuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique du plan d'eau RETENUE DES VIEILLES FORGES	Prévisionnelle	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES ARDENNES
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-MIA0304-0174268	[ROE1759] Aménagement - Seuil de Mouzon à MOUZON	Prévisionnelle	VNF

PAOT 2022/2027 - département des Ardennes - Annexe 6 : actions "ressource"

Bassin DCE	US-PDM	Code action OSMOSE	Titre action	Niveau d'avancement de l'action	Nom du maître d'ouvrage
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse;B1Y002-Meuse versant Seine	I-B1-3-RES0202-0175899	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de COMMUNE DE MESSINCOURT	Prévisionnelle	COMMUNE DE MESSINCOURT - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse;B1Y002-Meuse versant Seine	I-B1-3-RES0202-0175442	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de COMMUNE DE SAPOGNE-SUR-MARCHE	Prévisionnelle	COMMUNE DE SAPOGNE SUR MARCHE - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse;B1Y002-Meuse versant Seine	I-B1-3-RES0202-0175784	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau sur le réseau CHEVEUGES/SAINT-AIGNAN (ARDENNE METROPOLE)	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	B1-3-RES0702-0297402	Mise en place de ressources complémentaires pour l'entité de AUBRIVES	Prévisionnelle	REGIE INTERCOMMUNALE D ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H-SEINE	HVO.2-AISNE AMONT	H-3-RES0101-0315830	Etude sur le volet quantitatif de la ressource en eau sur la masse d'eau Craie de Champagne Nord - Moa 2CZA	Prévisionnelle	COMMUNAUTE COMMUNES ARGONNE ARDENNAISE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse;B1Y002-Meuse versant Seine	I-B1-3-RES0202-0175726	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de COMMUNE DE VILLY	Prévisionnelle	COMMUNE DE VILLY - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse;B1Y002-Meuse versant Seine	I-B1-3-RES0202-0175766	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau sur le réseau BOUTANCOURT (ARDENNE METROPOLE)	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E031-Moyenne Meuse	B1-3-RES0203-0305293	0005701149_TARKETT FRANCE - Economie d'eau	Initiée	TARKETT FRANCE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse;B1Y002-Meuse versant Seine	I-B1-3-RES0202-0175554	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de SI DISTRIBUTION EP D'AUBRIVES-FOISCHES	Prévisionnelle	SI DISTRIBUTION EAU POTABLE AUBRIVES ..
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse;B1Y002-Meuse versant Seine	I-B1-3-RES0202-0175680	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de COMMUNE DE PUILLY-ET-CHARBEAUX	Prévisionnelle	COMMUNE DE PUILLY ET CHARBEAUX - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	B1-3-RES0702-0297401	Mise en place de ressources complémentaires pour l'entité de PUILLY-ET-CHARBEAUX	Prévisionnelle	COMMUNE DE PUILLY ET CHARBEAUX - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse;B1Y002-Meuse versant Seine	I-B1-3-RES0202-0175851	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de COMMUNE DE OMONT	Prévisionnelle	COMMUNE D'OMONT - MAIRIE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	I-H-3-RES0203-0316885	Economie d'eau : 0005701177_LUZEAL_PAUVRES	Prévisionnelle	PROPRIETAIRE PRIVE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	H-3-RES0101-0177374	Mise en place d'un SDAEP sur la cdc des Crêtes Préardennaises	Engagée	COMMUNAUTE COMMUNE CRETES PREARDENNAISES
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-RES0101-0175251	Mise en place d'un SDAEP sur la communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	B1-3-RES0203-0301698	REGIE DEPARTEMENTALE TRANSPORTS ARDENNES - Economie d'eau à Prix-les-Mézières	Engagée	REGIE DEPARTEMENTALE TRANSPORTS ARDENNES
H-SEINE	HVO.2-AISNE AMONT	H-3-RES0101-0315818	Etude sur le volet quantitatif de la ressource en eau sur la masse d'eau Craie de Champagne Nord - Moa CC Pays Rethelois	Prévisionnelle	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RETHELOIS
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-RES0203-0175623	0005701093_BOURGUIGNON BARRE_LES HAUTES RIVIERES	Prévisionnelle	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;B1E031-Moyenne Meuse	I-B1-3-RES0203-0175798	0005701128_PUIGEOT CITROEN MECANIQUE DE L'EST SNC_VILLERS SEMEUSE	Prévisionnelle	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse;B1Y002-Meuse versant Seine	I-B1-3-RES0101-0175522	Améliorer la connaissance des prélèvements et des restitutions (géolocalisation, saisonnalité) sur le district Meuse - Etude VNF	Prévisionnelle	VNF
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse;B1Y002-Meuse versant Seine	I-B1-3-RES0202-0175858	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de SIAEP DE LA VALLEE DE LA CHIERS	Prévisionnelle	SI ADDUCTION D'EAU POTABLE VALLEE CHIERS

PAOT 2022/2027 - département des Ardennes - Annexe 6 : actions "ressource"

Bassin DCE	US-PDM	Code action OSMOSE	Titre action	Niveau d'avancement de l'action	Nom du maître d'ouvrage
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse;B1Y002-Meuse versant Seine	I-B1-3-RES0202-0175553	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de COMMUNE DE ANGECCOURT	Prévisionnelle	COMMUNE D'ANGECCOURT - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-RES0202-0175816	économies d'eau, auprès des particuliers et des collectivités alimentés par la COMMUNE DE OMONT	Prévisionnelle	COMMUNE D'OMONT - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse;B1Y002-Meuse versant Seine	I-B1-3-RES0202-0175639	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de COMMUNE DE REVIN	Prévisionnelle	COMMUNE DE REVIN - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	I-B1-3-RES0203-0175441	ECONOMIE CANAUX (VNF) - Tannay (prise d'eau Pont-Bar - canal des Ardennes)	Prévisionnelle	VNF
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;;B1E031-Moyenne Meuse;B1Y002-Meuse versant Seine	I-B1-3-RES0202-0175665	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau sur le réseau VIVIER AU COURT (ARDENNE METROPOLE)	Prévisionnelle	ARDENNE METROPOLE
B1-MEUSE	B1E032-Chiers - Meuse	B1-3-RES0202-0297404	MESSINCOURT - Economie d'eau et réduction des fuites	Prévisionnelle	COMMUNE DE MESSINCOURT - MAIRIE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne	I-B1-3-RES0101-0175329	Mise en place d'un SDAEP sur la cdc des Vallée et plateau d'Ardenne	Prévisionnelle	CC VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE
H-SEINE	HVO.4-AISNE MOYENNE	I-H-3-RES0203-0316887	0005701165_NESTLE France SAS_CHALLENGE	Prévisionnelle	PROPRIETAIRE PRIVE
B1-MEUSE	B1E033-Meuse Hercynienne;B1E032-Chiers - Meuse;B1E031-Moyenne Meuse	B1-3-RES0401-0196691	Gestion de crise sécheresse - département des Ardennes	Terminée	DDT DES ARDENNES

